

## Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 310 88, tél. adm. et publ. (039) 310 87, CCP 23-313 - Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10-8300 - Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40, CCP 12-2715 - ABONNEMENTS 1 mois Fr. 4.—, 3 mois Fr. 11.—, 6 mois Fr. 22.—, 1 an Fr. 44.—. LE NUMÉRO 30 ct. - Directeur: René Meylan - Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt

## La réforme du Conseil des Etats

Décidément le sujet Conseil des Etats est à l'ordre du jour. Les idées de M. Zellweger ont fait du chemin. Voilà un exemple où les relais ont bien joué. Tous les journaux, à gauche, à droite, ont ouvert la discussion, dans le canton de Vaud, notamment. Mais, il fallait s'y attendre, le résultat des élections fédérales a donné, à cette question, dans l'ensemble de la Suisse, un autre tour.

M. Richard Müller, secrétaire du Parti socialiste suisse, est intervenu dans le débat (« Tagwacht », 20 novembre 1967). Le « Stöckli », dit-il, est un bastion conservateur, les radicaux aussi y sont surreprésentés; peu de chances de voir ce problème capital mis à l'ordre du jour par ces deux partis. C'est donc aux socialistes de mener une « attaque frontale ». Que propose-t-il ?

Pas question de biffer le Conseil des Etats de la liste de nos institutions fédérales, comme le réclament quelques esprits un peu échauffés. L'existence du Conseil des Etats n'est pas remise en cause par M. Müller, mais son rôle, tel qu'il a été défini dans la Constitution de 1848, à l'image du Sénat américain. A l'origine du bicaméralisme, la Suisse ne connaissait que deux partis. Le système majoritaire était de surcroît le mode d'élection du Conseil national. Y triomphait donc la majorité radicale des grands cantons. Le Conseil des Etats permettait à la minorité conservatrice d'exercer un certain contrôle. L'introduction du système proportionnel en 1919, qui entraîna la fin du bipartisme, puis la participation des conservateurs aux décisions du Conseil fédéral, a modifié la fonction politique du Conseil des Etats. Après avoir été un atout dans le jeu de la minorité (conservatrice), il est devenu un moyen de mieux contrôler la minorité (socialiste).

Hors de nos frontières, dans aucun autre pays, sauf aux Etats-Unis, qui connaissent toujours le bipartisme, nulle part, la chambre haute ne dispose des mêmes compétences que la chambre du peuple: ou bien son domaine d'intervention est limité, ou bien elle doit s'incliner en second débat. Voilà pour l'histoire et le droit international. M. Müller propose alors trois variantes.

1° Le Conseil des Etats est le lieu où se coordonnent les efforts des cantons, entre eux d'une part, entre eux et la Confédération d'autre part. Il ne participerait plus à l'élaboration des lois, du moins de celles qui ne concernent pas les rapports inter-cantonaux.

2° Le Conseil des Etats jouit toujours des mêmes compétences que le Conseil national; toutes les lois lui sont soumises; en revanche ses décisions ne pèsent plus du même poids. En cas de divergence, si le National maintenait son point de vue, ce serait lui qui aurait le dernier mot.

3° Le Conseil des Etats conserve ses compétences actuelles; il demeure sur le même pied que le National; aucun texte législatif n'est valable s'il n'y souscrit pas à une virgule près; mais son élection est alors soumise à d'autres règles. Les deux partis les plus forts de chaque canton auront droit à un siège chacun.

### La dépolitisation

Ces suggestions sont intéressantes dans la mesure où elles brassent des idées nouvelles. Mais il y en a trop, trop de variantes. Le but visé semble l'affaiblissement des Etats plus que leur transformation; d'où ce choix étonnant de solutions très diverses.

Nous aimerions quant à nous reprendre la discussion là où nous l'avions laissée.

La majorité des hommes politiques qui se sont prononcés sur ce sujet, venant d'horizons très divers, comme MM. Zellweger, Louis Guisan, Marcel Regamey, ont retenu la formule: un conseiller aux Etats devrait être un conseiller d'Etat, libéré d'un département, sorte de ministre des affaires étrangères.

Cette formule nous laisse sceptiques pour trois raisons:

Dans le système collégial, les membres de l'exécutif répugnent à l'idée d'avoir un département « blanc ». Blanc, parce qu'il ne permet pas de réalisations tangibles, parce qu'il n'offre pas l'occasion de laisser « quelque chose » derrière soi.

On sait que les hommes politiques éprouvent la plus vive contrariété (la collégialité véritable est un mythe) à

voir un collègue s'occuper de leur secteur. On imagine mal qu'ils confieraient à un pair le soin de négocier pour eux à Berne, et avec d'autres cantons. Enfin, le recrutement des magistrats est déjà fort étroit. Le filtre du suffrage populaire ne retient pas toujours des « peu capables ». Et l'on voit déjà le moins capable des peu capables se faire confier ce département blanc, sans clientèle électorale, représentatif, et inoffensif.

Mieux vaudrait dépolitiser, recourir à d'autres formules.

### La magistrature parallèle

Si les deux conseillers aux Etats étaient l'un, un spécialiste des relations confédérales, l'autre, un économiste, spécialiste de l'économie cantonale, on ne trouverait l'homme le meilleur pour ces tâches précises et nouvelles qu'en élargissant le recrutement, en le dépolitisant, en permettant à d'autres corporations d'intérêt public de faire des propositions.

A supposer que cela soit possible, c'est-à-dire admis, les conseillers aux Etats, choisis de la sorte, devraient pouvoir assister à titre consultatif aux délibérations du Conseil d'Etat, pour y présenter des rapports, y recevoir des instructions.

Certes serait créée ainsi une magistrature parallèle, à mi-chemin entre les responsabilités des hommes de gouvernement et celles des membres du législatif fédéral.

Mais il n'y a là aucun danger. En revanche les avantages seraient nombreux.

Elimination des conflits de compétences entre conseillers d'Etat; recrutement élargi; dépolitisation qui désamorcerait les critiques adressées à l'actuel Conseil des Etats.

Naturellement, on ne saurait attendre on ne sait quelle révision de la Constitution fédérale qui imposerait par en haut les réformes. Il faut commencer dans un canton d'abord. Si les cantons ne bougent pas, en premier, la révision fédérale ne sera qu'un exercice gratuit de rhétorique.

C'est donc à ce niveau que les débats devraient devenir plus serrés. D.P.

### Le message de Noël du pape



Notre béatifié de Rome montre le pape Paul VI à la fenêtre de son palais durant son discours de Noël, s'adressant à une grande foule.

## NOUVELLES SUISSES

### Lucerne: Un assassin passe aux aveux

La plus grande affaire des annales criminelles lucernoises a trouvé son épilogue avant Noël. Richard Zuesli a avoué ses méfaits, de même que l'assassinat de la jeune Marlies Ambühl.

Le commandant de la police lucernoise, M. Burkhard, a donné mardi des renseignements à la presse:

Le 8 novembre, au soir, un jeune homme, R. Zuesli attaqua le buraliste postal d'Emmen. Zuesli s'était mis en tête déjà en automne 1966 d'opérer un grand coup. C'est alors qu'il cambriola une armurerie genevoise, s'emparant de deux douzaines d'armes à feu. A Emmen le buraliste se défendit courageusement, mais le bandit tira un coup de feu et s'empara de 29 000 fr., puis réussit à gagner le large.

Le second coup du bandit fut l'attaque à main armée du bureau postal de Zeug, le 5 décembre. Il parvint à s'emparer de 2000 fr..

Enfin, Zuesli a avoué avoir commis le 27 août 1965 un vol au préjudice de la firme Nielsen, vol que lui avait suggéré Marlies Ambühl, qui, à l'époque travaillait dans cette maison. Il réussit à prendre 93 000 fr. qu'il cacha chez ses parents à Emmenbrücke.

Un an après, Marlies Ambühl, qui était à l'époque âgée de 22 ans, était portée disparue. Selon Zuesli, la jeune fille aurait reçu de lui d'importantes sommes d'argent, mais elle en récla-



Richard Zuesli

maut davantage. Zuesli, qui avait déjà été l'objet de chantage, prit peur. Il étrangua son amie dans sa voiture au moyen de la ceinture de sécurité, puis il s'empara d'une dalle d'égoût de 40 kg. qui servit à couler le cadavre dans le lac.

### En Appenzell: Victime d'un acte de violence mortel

Un passant qui se rendait à son travail mardi matin a découvert un homme mort au bord de la Hölzli-strasse, à Hérisau. La victime était M. Jakob Bischofberger, âgé de 67 ans, qui vivait seul à Hérisau.

L'enquête a démontré que M. Bischofberger, qui portait une profonde blessure à la tête, était mort des suites d'un acte de violence. Sa mort a été certainement provoquée par un

coup violent qui lui fut porté au moyen d'un objet non encore identifié. Comme la victime n'avait plus sur elle une somme d'argent qu'elle portait encore la veille au soir, on en déduit que l'agresseur l'a dévalisée après lui avoir asséné un coup mortel.

La police a entrepris des recherches et elle a prié la population de lui communiquer tout renseignement utile.

### MENDRISIO: ET LA FÊTE FUT FINIE!

Les policiers de la région de Mendrisio ont dû intervenir à plusieurs reprises pour divers vols effectués dans des appartements de Mendrisio et des environs. Ainsi, des habitants de Mendrisio qui rentraient de vacances, pour passer les fêtes de fin d'année à leur domicile eurent la désagréable surprise de constater que des voleurs avaient pénétré pendant leur absence dans leur demeure, vidant armoire frigorifique et cellier d'où ils firent disparaître les meilleurs crus. Ils avaient même poussé l'audace à

dormir dans les chambres de la villa. En quittant leur gîte éphémère, les « visiteurs » ne manquèrent pas d'emporter une somme de mille francs.

La nuit de Noël, à Mendrisio également, des inconnus ont pénétré par effraction dans l'appartement d'une femme pour y dérober un montant de 1350 fr. La même nuit, des malfaiteurs, enfoncèrent la porte d'un magasin de tabacs et d'une station d'essence afin d'y voler de l'argent et des marchandises pour une valeur totale de quelques 3000 fr.

### ROMONT: ACCIDENT D'AUTOCAR: CINQ BLESSÉS

Un autocar de la compagnie GFM qui transportait mardi une quinzaine de voyageurs, pour la plupart des enfants revenant des cours de l'Ecole régionale de Romont, a quitté la route près de Villaraboud et a dévalé un talus. Il n'y a pas eu de mort, mais on compte cinq blessés, dont certains souffrent de fractures.

## Cela s'est passé dans notre pays

**JOXTENS-MÉZERY: Une autotrice repousse une voiture.** — Un accident s'est produit mardi, vers 15 h. 30, sur la route Yverdon-Lausanne, au lieu dit Lussex, commune de Jouxrens-Mézery.

M. Claude Schaerly, 24 ans, mécanicien à Romanel, s'est arrêté avec son automobile, à droite, avant de s'engager sur un passage à niveau, lorsqu'il fut heurté par une voiture conduite par M. Gérald Jeanmonod, 33 ans, technicien à Aigle. Sous l'effet du choc, l'auto Schaerly fut projetée sur la voie, alors que survénait une autotrice circulant vers Lausanne. L'auto Schaerly, qui était sur son flanc droit, fut repoussée sur la bande herbeuse séparant la voie de la chaussée.

M<sup>me</sup> A. Jeanmonod, 32 ans, épouse du conducteur, et leur fils Alain, trois ans, blessés, ont été transportés à l'Hôpital cantonal, à Lausanne. Les deux conducteurs et deux autres passagers de la voiture Jeanmonod ne sont que légèrement blessés. Les dégâts matériels sont importants.

**LUCERNE: Accident mortel dû au verglas.** — Trois graves accidents de la circulation se sont produits pendant les fêtes de Noël dans le canton de Lucerne à cause du verglas. L'un d'eux

a fait un mort. L'accident a eu lieu près de Sempach dans la nuit de dimanche à lundi. Une voiture a dérapé et est venue se jeter contre un arbre. L'une des passagères, M<sup>me</sup> Marie Luetolf, 39 ans, de Wauwil, a été éjectée et a été grièvement blessée qu'elle a succombé pendant son transfert à l'hôpital. Le conducteur et sa femme ont été grièvement blessés.

**INCENDIE D'UNE MAISON FAMILIALE SAINT-GALLOISE.** — Le feu s'est déclaré pour une cause qui n'a pas encore pu être établie, dans une chambre d'une maison familiale, à Degersheim, dans le canton de Saint-Gall. Quand l'incendie fut remarqué par les habitants qui dormaient à l'étage au-dessus, il avait déjà pris de telles proportions que seul le propriétaire de la maison parvint à se mettre à l'abri. Sa femme et son fils de 13 ans ne purent plus utiliser l'escalier de la maison. Ils furent sauvés par un voisin au moyen d'une échelle. La maison est complètement détruite et seule une petite partie du mobilier a pu être sauvée. Le propriétaire souffre de graves brûlures.

**WALD: Une femme grièvement brûlée.** — Lundi, à 21 h. 30, les locataires d'une maison de Wald enten-

dirent des appels. Ils découvrirent bientôt, dans les combles, une femme de 80 ans, M<sup>me</sup> Marie Rebsamen, dont les vêtements étaient en feu. Une ambulance transporta la malheureuse à l'Hôpital cantonal de Zurich où l'on constata qu'elle avait des brûlures au troisième degré. L'enquête a établi qu'elle avait placé devant le canapé où elle était assise, un appareil électrique. Ses habits prirent feu. Elle s'enfuit dans la cuisine et gagna les escaliers où elle s'effondra.

**SAILLON: Dans une vigne.** — Une voiture conduite par M. A. Bozon, agriculteur, 34 ans, qui se dirigeait vers Saillon, a subitement quitté la route peu avant cette localité. Après avoir sauté par-dessus un talus, le véhicule s'est écrasé dans une vigne. Le conducteur a été sérieusement blessé à la colonne vertébrale.

**MORGES: Vandalisme.** — Des inconnus ont causé de nombreux dégâts le long du lac, à Morges. Ils ont notamment arraché des pièces de candélabres, enlevé des bouées servant au sauvetage, causé des déprédations à la signalisation, à un banc public et précipité à l'eau un bateau avec son chariot.



**Ritz**  
**DÈS JEUDI**  
**En grande première**  
 en même temps que Paris  
 Enfin **ASTÉRIX** devient vedette de cinéma  
 dans ce premier grand dessin animé  
**EN COULEURS**

Tél. 293 93

Pour tous les jeunes de 5 à 95 ans

Les merveilleux héros qui depuis des années font la joie des jeunes et des adultes: **ASTÉRIX le Gaulois**, **OBÉLIX**, **ABRARACOURCIX**, **PANORAMIX**, **ASSURANCE-TOURIX** et les légions de César.

Séances tous les soirs, à 20 h. 30  
 Matinées à 15 h. et à 17 h. 30: samedi - dimanche -  
 lundi - mardi et mercredi 3 janvier

Il est prudent de retenir ses places à l'avance — Ouverture de la location aujourd'hui à 14 h.



MAISON DU PEUPLE  
 LA CHAUX-DE-FONDS

## Spectacles de Nouvel-An

EN VEDETTE: Angélica, de l'ORTF,  
 Les Baladins de France, Chicky & Co  
 (un formidable éclat de rire).

Location, petite salle, 2<sup>e</sup> étage: tous  
 les soirs, de 20 à 21 h.; samedi 23,  
 de 10 à 12 h. et de 14 à 18 h.

Bonne Année... avec  
**POKER**  
 ALE  
 ...cette bonne bière  
 de fête

1968  
 Janvier  
 1

Brasserie de la Comète s.a. La Chaux-de-Fonds



La CCAP

garantit l'avenir  
 de vos enfants

Neuchâtel  
 Tél (038) 5 49 92



VILLE DE  
 LA CHAUX-DE-FONDS

Direction des travaux  
 publics

### AVIS AUX CONDUCTEURS DE VÉHICULES

Les conducteurs de véhicules sont avisés que les engins de déneigement et les sableuses munis du feu clignotant jaune sont autorisés à circuler à contresens dans les rues à sens unique afin d'accomplir leurs parcours dans le plus bref délai (art. 85, al. 3, OCR).  
 Tous les usagers de la voie publique, notamment les conducteurs de véhicules, sont invités à tenir compte de ce risque particulier à la période d'hiver et à faire preuve de prudence à cet égard.

Les conducteurs sont en outre avertis que c'est à leurs risques et périls qu'ils laissent stationner leurs véhicules sur la voie publique; ils entraînent les déplacements des chasse-neige et peuvent se trouver complètement pris dans les amas de neige. La Direction des travaux publics décline toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être occasionnés aux véhicules (art. 20, al. 3, OCR).  
 La Chaux-de-Fonds,  
 le 7 décembre 1967.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

### A vendre ARTICLES HYG.

Mobilier neuf  
 3 pièces

Fr. 3950.—, comprenant:  
 une chambre à coucher, un couvre-lit, un tour de lit;  
 un salon comprenant:  
 un sofa transformable en double couche, deux fauteuils sur pieds tournants, un guéridon;  
 une salle à manger complète.

Pour de plus amples renseignements, téléphoner aux heures des repas au (038) 7 72 75.

Les meubles peuvent être entreposés gratuitement jusqu'à fin 1968. Grande facilité de paiement.

1<sup>re</sup> qual., 12 pces Fr. 4.50; 24 pces Fr. 8.—; lubrifié. 12 pces Fr. 6.50; 24 pces Fr. 11.50. Exp. discrète. Remb. seulement sur demande. CP 30 - 185 46.  
**F. WIDMER**, case 54, Grand-Rue, 3000 Berne 8.

Soutenez les  
 annonceurs  
 de votre  
 journal !

Boulangerie-  
 Pâtisserie

*Marending*



Nos magasins:

**LA CHAUX-DE-FONDS**  
 GRENIER 12 Tél. 3 32 51  
 AV. CHS-NAINE 1 2 81 66  
 GENTIANES 40 3 45 55  
**LE LOCLE**  
 BILLODES 12 5 11 90

### Pendant les fêtes offrez

- A L'APÉRITIF  
 NOS DÉLICIEUX FEUILLETÉS SALÉS
- A L'ENTRÉE  
 NOS RAMEQUINS - CANAPÉS, etc.
- AU DESSERT  
 avec décors de circonstance  
 NOS TROIS GRANDES SPÉCIALITÉS GLACÉES:  
 PARFAIT "Grand Marnier,"  
 VACHERINS  
 BOMBES GLACÉES  
 GRILLAGES FEUILLETÉS  
 (se conservent plusieurs jours)  
 BUCHES ET TOURTES
- AU CAFÉ  
 NOS EXCELLENTS PETITS DESSERTS  
 FEUILLES DE CHÊNE, etc.

### AVIS IMPORTANT

NOUS LIVRERONS les 24, 25 et 31 décembre ainsi que le 1<sup>er</sup> janvier uniquement nos trois grandes spécialités: Parfait Grand Marnier - Vacherin glacé - Bombe glacée et les michettes de table. Ces jours-là, nos magasins resteront fermés toute la journée.

Nous vous prions de passer vos commandes les 23 et 30 décembre jusqu'à midi, s. v. p.

Pour un repas de fête, ou de midi,  
 chez **MOSER**, vous serez toujours bien servi !

Dindes de Noël - Oies - Canards -  
 Lapins frais du pays - Poissons du  
 lac - Truites vivantes - Poissons de  
 mer - Moules - Crevettes - Escargots  
 Cuisses de grenouilles

Que de la marchandise fraîche

N'attendez plus !

Passez vos commandes à la maison spécialisée

*Fritz Moser*

LA CHAUX-DE-FONDS - Serre 59 - Charles-Naine 7

ON LIVRE A DOMICILE

Téléphone 2 24 54

Favorisez les annonceurs de notre journal

**A louer**  
 A louer machines à écrire, à calculer, à dactyler, au jour, à la semaine, au mois  
 chez **REYMOND**, tél. (059) 3 82 82,  
 Serre 66, La Chaux-de-Fonds

**LIVRES AVIS**

d'occasion tous genres anciens et modernes  
 Achat vente échange - librairie place du Marché tél 2 33 72

Tout doit être enlevé au plus vite: à vendre superbe harmonium, ainsi qu'un piano. Tél. (059) 2 75 68.

FEU 18



# Page de la femme

## 1968 : 20<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme Perspectives d'action pour les Femmes socialistes suisses

Après une année qui nous semble avoir été bien remplie, où les tâches n'ont pas manqué à celui qu'intéressent les heurs et malheurs du prochain, beaucoup d'entre nous recherchent un peu de détente, quelques instants de répit. Dans la hâte qui nous chasse ainsi, ne risquons-nous pas d'omettre l'essentiel? Efforçons-nous donc, pendant l'année qui vient, de centrer nos énergies sur ce qui est essentiel.

Notre peuple suisse a atteint un niveau de bien-être auquel il n'était guère possible de rêver jadis. Mais ce bien-être, nous le payons cher. Pour lui nous aliénons trop souvent notre paix intérieure, notre sérénité. L'un des premiers devoirs des femmes ne devrait-il pas être de rappeler avec plus d'insistance que le bien-être n'est pas dû seulement à une abondance de biens matériels, mais aussi au temps que l'on consacre à s'affirmer soi-même, à développer ses propres énergies?

L'année qui s'ouvre nous offre précisément l'occasion d'orienter nos efforts bien au-delà de ce qu'est le « pain quotidien », en portant notre attention sur un sujet qui relève de

la coexistence de l'humanité. Les Nations Unies ont déclaré l'année 1968 « Année des droits de l'homme ». Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Déclaration universelle des droits de l'homme et faisait à tous les Etats du monde un devoir de veiller à sa mise en pratique. Cette déclaration demande en substance que tout être humain, d'où qu'il vienne et où qu'il vive, soit assuré de pouvoir mener une existence digne, tant matériellement que moralement. Bien sûr, sur le plan mondial, nous sommes encore très loin de ce but. Mais nous sommes obligés de constater qu'en Suisse aussi nous sommes encore loin de remplir les conditions posées dans cette exhortation. C'est pourquoi nous devons, au cours de l'année qui vient, examiner en quoi et jusqu'où nous ne satisfaisons pas, en Suisse, à ses exigences. Pour les femmes, ces questions revêtent une importance particulière, car il importe qu'en toutes choses les femmes soient considérées comme des êtres humains au même titre que les hommes. Il s'agira donc de centrer nos efforts sur la Déclaration des

droits de l'homme et son observation. La conférence centrale des Femmes socialistes suisses qui se tiendra en automne 1968 sera également consacrée à cette étude.

Il n'y a pas eu de conférence centrale cette année-ci. Néanmoins, dans tout le pays les femmes socialistes se sont préoccupées des problèmes qui les touchent. Pourtant en dépit des conférences régionales ou cantonales consacrées à l'une ou l'autre des questions essentielles, il n'y a pas eu l'échange de pensées que favorise une conférence centrale. Or, ne connaissant qu'imparfaitement les vœux et desiderata des femmes socialistes suisses, le Comité central des Femmes socialistes peut-il être leur porte-parole? Les femmes socialistes de la base, dans les groupes ou les sections, devraient communiquer périodiquement leurs propositions et suggestions au Comité central féminin et les membres de celui-ci devraient non seulement présenter des rapports, mais encore participer de temps à autre aux discussions dans les groupes. Il nous faut intensifier ce dialogue pour devenir, dans le parti, un facteur important.

La protection des consommateurs, le droit de famille sont des problèmes que nous avons étudiés et appris à connaître. La bonne fréquentation des cours organisés en Suisse allemande permet de penser que les femmes socialistes sont désireuses d'approfondir des questions fondamentales. Il conviendrait que les groupes des femmes communiquent les sujets qu'elles désirent voir traités. Nous ne serons fortes que si nous nous entraînons.

Notre vœu, pour l'année qui vient, c'est que les femmes socialistes, dans les groupes ou les sections, sortent de leur réserve et participent activement à l'action socialiste.

A toutes celles qui, jusqu'à présent, ont soutenu nos efforts par leur travail, d'une manière ou d'une autre, un très chaleureux merci! Et que pour toutes l'année 1968 soit une année heureuse et prospère.

(Traduit et adapté d'un message de Marie Boehlen, présidente, aux Femmes socialistes suisses.)

### Pour les plaisirs de l'hiver



Pour jouir pleinement des plaisirs de l'hiver, il faut porter des vêtements pratiques et confortables... ELLE porte un pull rose en dralon dont le dessin l'amicit, IL a jeté son dévolu sur un pull de ski de grande allure, en dralon bien sûr, avec une casquette assortie, au dessin fantaisiste et spectaculaire. Pull pour dames: modèle Eugster, pull pour messieurs de H. Loosli.

## La montagne de beurre ne diminue guère

Le temps favorable de novembre n'a fait qu'aggraver la situation sur le marché du lait, les paysans ayant pu utiliser les fourrages verts jusqu'à la fin du mois, alors que les trois années précédentes (1964 à 1966), le bétail avait été mis dès la mi-novembre au fourrage sec qui fait sensiblement diminuer la production du lait. Il en est résulté un ralentissement plus sensible qu'à l'ordinaire de la diminution saisonnière des stocks de beurre. Déjà durant le mois d'octobre, les quantités de beurre entreposées n'avaient que faiblement diminué. Tandis qu'à fin septembre elles n'atteignaient pas le double de ce qu'elles étaient au même mois de l'année 1966, à fin octobre elles étaient de beaucoup supérieures au double des stocks de fin octobre 1966 et dépassaient très sensiblement les 10 millions de kilos qu'elles atteignaient à fin juillet.

Les stocks de beurre ont passé, en 1966 de 29 690 quintaux à fin avril, à 66 700 quintaux à fin septembre.

Ils ont passé, en 1967 de 38 270 quintaux à fin avril à 111 370 quintaux à fin septembre!

Au cours des cinq mois qui ont suivi l'augmentation du prix du lait appliquée dès le 1<sup>er</sup> mai 1967, les stocks de beurre ont augmenté de 73 120 quintaux, alors que, pendant la même période de 1966, ils n'avaient augmenté que de 37 070 quintaux.

Comment s'étonner d'un tel résultat, si contraire à celui que réclame la situation désastreuse du marché du beurre en Suisse, lorsqu'en haut lieu la loi de l'offre et de la demande qui, dans toute économie libre, reste la règle de base, est inconsidérément violée en haut lieu. Offrir au paysan 3 ct. de plus par litre de lait pour qu'il en produise moins! Quel nonsens psychologique! Pas plus que quiconque, le paysan suisse n'est indifférent au gain qu'il peut tirer de son commerce. Tant que le prix du lait sera imposé d'en haut au mépris des besoins du marché et du rapport production/consommation, mais au profit d'une seule classe bien déterminée et au détriment des consommateurs, il n'y a pas d'assainissement possible sur le marché du lait en Suisse.

Jy



POUR L'AN NOUVEAU, NOS BONS VŒUX AUX LECTEURS ET LECTRICES DE LA PAGE DE LA FEMME.

La rédaction.

## Chez les Femmes socialistes suisses

Le Comité directeur des Femmes socialistes suisses, réuni à Berne sous la présidence de Marie Boehlen, a discuté des voies et moyens d'assurer aux femmes suisses une meilleure information et une meilleure éducation politiques, pour les préparer à exercer avec soin et conscience leurs droits politiques. Ses suggestions seront transmises au Comité directeur du Parti socialiste suisse.

L'année 1968 sera celle du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les femmes socialistes suisses collaborent à la célébration de cet événement en travaillant en contact étroit avec la Commission nationale de l'Unesco et avec la Communauté de travail des sociétés féminines suisses pour la défense des droits politiques de la femme. La presse fémi-

nine du parti y consacrera une attention spéciale. Une délégation envoyée en Israël, prendra part à un séminaire organisé dans ce cadre et une documentation fournie sur la Déclaration universelle des droits de l'homme sera mise par le Parti socialiste suisse à la disposition des orateurs du 1<sup>er</sup> Mai. En outre, un séminaire international sera organisé en Suisse sur cette question dans le courant de l'année.

La secrétaire suisse, Mascha Oettli, fit un exposé des problèmes qui relèvent de la politique agraire suisse. Une conférence des présidentes se tiendra à fin janvier à Olten pour informer les militantes des problèmes actuels de l'agriculture suisse, plus spécialement en liaison avec les moyens de combattre la vie chère.

M. Oe.

## Planning familial? Pourquoi?

Parce que, pour un foyer, les enfants doivent être une source de joie et que l'une des responsabilités de la société moderne doit être de favoriser des maternités heureuses. Aujourd'hui, la régulation des naissances, qu'on appelle aussi contrôle des naissances, s'impose en raison de divers facteurs. Dans certains pays l'accroissement démographique est une menace de famine et soulève un problème économique et social qui rend indispensable la limitation des naissances. D'autre part, certaines découvertes scientifiques permettent de prévenir les naissances et d'empêcher que des enfants non désirés ne viennent au monde. Enfin la femme s'intègre de

plus en plus à la vie sociale et à l'activité économique des nations; sa vocation n'est plus uniquement de devenir mère. Si, dans certains cas, une limitation des naissances s'impose dans l'intérêt de la nation, comme en Inde par exemple, en revanche la régulation ou contrôle des naissances n'implique pas une réduction du nombre des naissances, — il ne faut pas l'oublier. Les parents restent toujours libres, dans l'esprit du planning familial, d'avoir le nombre d'enfants qu'ils désirent. Les centres de planning familial veulent encourager et favoriser la venue au monde d'enfants souhaités et non subis.

## LE DOSSIER DES ENFANTS DU DIVORCE

par JEANNE DELAIS \*

On peut se demander s'il est utile de publier un tel dossier. Si vraiment de telles pages peuvent ouvrir les yeux de ceux qui sont aveugles et aider à préserver des enfances menacées.

L'opinion publique vient d'être secouée par le drame du jeune meurtrier de Versailles qui, a-t-on appris, vivait dans un milieu désuni et, de plus, avait subi l'influence d'une émission télévisée. De là à tirer des conclusions et à soutenir qu'un enfant de divorcés est un délinquant en puissance, c'est aller trop vite au bout du raisonnement. Il est cependant certain que des conditions de vie équilibrées et heureuses sont primordiales pour favoriser l'épanouissement d'un être humain. Nous admettons donc que le divorce ne fait pas toujours le malheur des enfants. Il arrive qu'il soit préférable à l'enfer dans lequel vivait la famille. Mais, il est très rare que, d'une façon ou d'une autre, les petits comme les adolescents n'en pâtissent cruellement. Plus d'une fois, j'ai entendu des jeunes me dire: «Un divorce, c'est pire que la mort.»

Ce Dossier des Enfants du Divorce, qui vient de paraître dans la collection L'Air du Temps, se limite uniquement au problème des ménages avec enfants, les autres couples n'entraînant dans leur échec que les deux partenaires directement intéressés. Sitôt qu'il y a des enfants, le drame atteint une ou des victimes innocentes, souvent incapables de se défendre.

Dans les cas les moins pénibles reste cependant pour longtemps une amertume, fruit des mauvais jours, qui ne se peut oublier: «Amertume causée par l'absence de tendresse de parents dressés l'un contre l'autre,

murés dans leur souffrance réelle ou fictive, vivant leur drame avec une telle passion que l'enfant en est oublié. Il fait partie du décor; il se trouve sur la scène comme un muet, car pas un geste, pas un mot ne traduit un élan du cœur, comme si la haine avait tout rongé, détruit jusqu'aux aumônes de la tendresse.»

Jeanne Delais se défend d'être spécialiste, n'étant ni juge ni psychologue. Professeur dans un lycée parisien, elle a, par sa vocation auprès des jeunes, reçu pas mal de confidences. Aussi se sent-elle un peu «médecin des âmes», et les conflits nés du divorce lui ont paru revêtir une telle gravité qu'elle a voulu faire part de son expérience, si douloureuse soit-elle, à un public plus étendu, afin de renseigner, de mettre en garde et, peut-être, d'aider à enrayer le mal. Cette étude, introduite et commentée par l'auteur, est composée principalement de témoignages des victimes du divorce, dossier comprenant d'une part des confessions, des confidences, des extraits de lettres, d'autre part des réponses à un questionnaire adressé à des lecteurs et à des lectrices d'un hebdomadaire.

Les enfants qui écrivent ou se racontent sont des témoins blessés, révoltés, souvent impitoyables, et leurs témoignages sont beaucoup plus tristes et bouleversants qu'on ne le pourrait imaginer. Il semble bien que les «bons divorcés» n'existent guère. A côté de l'adolescent pouvant dire: «Mon père et ma mère divorcent. Enfin! Je ne les verrai plus se haïr... il y a la masse des autres divorcés n'apportant ni paix ni repos, où la souffrance se répète aux fêtes et aux anniversaires, au moment des apprentissages ou des études, dans la maladie et dans le deuil. L'enfant, même choyé par l'un ou l'autre des

parents, se sent différent de ses camarades et le supporte mal. Les divorcés les plus désastreux sont ceux où il y a eu manque total d'amour, abandon, mépris, voire haine de la fille bannie, du fils détesté. Les causes essentielles du divorce, retenues par les enfants, sont l'infidélité d'un des deux conjoints, l'alcoolisme et la cohabitation avec les beaux-parents. Tous les problèmes sont abordés et, maintes fois, avec la lucidité effrayante d'êtres très jeunes, trop tôt confrontés avec des situations au-dessus de leur âge. Ces «enfants déchirés» en savent long sur le partage des biens et le partage des enfants, sur les pensions alimentaires et sur le droit de visite, sur la terrible solitude des femmes seules ou au contraire sur le va-et-vient des «pères» ou «amis» successifs, sur le remariage des pères et des mères, sur la vie en nourrice ou en internat. Enfin, c'est une longue et douloureuse plainte, entrecoupée de cris de révolte que nous livre, sans fard, ce Dossier des Enfants du Divorce.

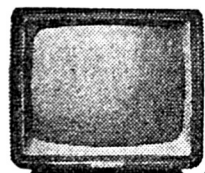
Ce n'est pas le divorce en soi qui est le mal. Il n'est que la conclusion du mal plus profond de la mécontente entre les époux. Quant à l'enfant, le plus insupportable pour lui, c'est de ne pas être aimé, de n'avoir ni refuge ni appui. Plus que les coups, plus que les fugues d'un des parents, il craint par-dessus tout d'être abandonné.

Sans parler des scènes effroyables dues à l'alcoolisme ou à la débauche, si seulement ceux qui vivent enfermés dans leurs soucis et dans leurs passions pouvaient réaliser ce qu'endurent les innocents dépendant entièrement d'eux, peut-être seraient-ils retenus d'aller jusqu'au divorce et y aurait-il moins d'enfants désemparés et désaxés.

AMÉLIE SANDOZ.

\* Gallimard.





## LES PROGRAMMES RADIO • TÉLÉVISION

### A la radio

Mercredi 27 décembre 1967

**SOTTENS.** — 16.00 Miroir-flash. 16.05 Rendez-vous de seize heures. 17.00 Miroir-flash. 17.05 Perspectives. 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.10 Micro dans la vie. 18.45 Sports. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 La Fa Mi. 20.00 Magazine 67. 20.20 Ce soir, nous écouterons. 20.30 Concert de Genève. 22.30 Inf. 22.35 Semaine littéraire. 23.00 Blues et gospel. 23.25 Miroir-dernière.

**Second programme de Sottens.** — 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Per i laboratori italiani in Svizzera. 19.30 Mus. légère. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.20 «Astérix le Gaulois», feuilleton. 20.30 «La Séparation des Races», adapt. 21.50 Jazz.

**BEROMUNSTER.** — Inf.-flash à 16.00, 23.15, 16.05 Jeunes solistes. 16.30 Thé dansant. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. 18.20 Sérénade pour Isabelle. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Ensemble champêtre. 20.15 Evocation. 21.15 Ensembles pop. 22.15 Inf. 22.30 Tout n'est pas triste dans la presse mondiale.

Jeudi 28 décembre 1967

**SOTTENS.** — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 7.15 Miroir-première. 7.25 Bonjour de Colette Jear. 8.00 et 9.00 Miroir-flash. 9.05 Les souris dansent. 10.00 et 11.00 Miroir-flash. 11.05 Emis. com. 12.00 Miroir-flash. 12.05 Carillon de midi. 12.15 Quart d'heure du sport. 12.35 10-20-50-1001. 12.45 Inf. 12.55 «Astérix le Gaulois», feuilleton. 13.05 Nouveautés du disque. 13.30 Mus. sans paroles. 13.50 Studio 3. 14.00 Miroir-flash. 14.05 Le monde chez vous. 14.30 Récréation. 15.00 Miroir-flash. 15.05 Concert chez soi.

**Second programme de Sottens.** — 12.00 Midi-musique.

**BEROMUNSTER.** — Inf.-flash à 6.15, 7.00, 9.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00, 6.20 Mus. récréative. 7.10 Concert matinal. 7.30 Autom.

bilistes. 8.30 Orch. de chambre. 9.05 Kaleidoscope berlinois. 10.05 Radio-orch. 12.00 Piano-cocktail. 12.40 Compliments - Mus. récréative. 13.00 Mélodies pop. 13.30 Chansons viennoises. 14.00 Souvenirs de Marta Feuchtwanger. 14.30 Piano. 15.05 Pages de Mozart.

### A la TV romande

Mercredi 27 décembre 1967

17.00 Rondin, Picotin... 17.15 Cinq à six des jeunes. 18.15 «Les Bâtards des Canaux» et «Histoire de Chats», films. 18.45 Bulletin. 18.50 Vie et métier. 19.25 Trois petits tours... 19.30 «Sébastien parmi les Hommes», feuilleton. 20.00 Téléjournal. 20.20 Carrefour. 20.35 1967 en images. 21.35 Hockey sur glace. 22.30 Téléjournal. 22.40 «Les Deux Femmes de Georges Forster», film.

Jeudi 28 décembre 1967

15.30 Hockey sur glace.

### A la TV française

Mercredi 27 décembre 1967

**1re chaîne.** — 16.30 Pour la jeunesse. 16.40 «La Fidèle Lassie», film. 18.10 Feux et flammes. 19.20 Bonne nuit les petits. 19.25 Actualités régionales. 19.40 «L'Ané Culottes», feuilleton. 19.55 Présentation des programmes. 20.00 Actualités. 20.30 «Jean de la Tour Miracles», feuilleton. 20.55 «Ceux de chez nous», film. 21.45 Donner à voir. 22.25 Hommage à L. Jouvét. 23.25 Actualités.

**2e chaîne.** — 19.30 Dessins animés. 19.45 Actualités. 19.55 Présentation des programmes. 20.00 «L'Enfant et les Sortilèges» fantaisie lyrique. 20.50 «La Beauté du Diable», film. 22.30 Temps des chansons.

Jeudi 28 décembre 1967

**1re chaîne.** — 12.30 Séquence du jeune spectateur. 13.00 Actualités.

## D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

### Hockey sur glace

## La coupe Spengler: Agréable surprise des Suisses

**SUISSE—FINLANDE, 5-4 (2-3, 3-0, 0-1).** — 4000 personnes. Arbitres: MM. Vuillemin et Brenzikofer. — Suisse: Rigolet; Huguenin, Sgualdo; Rondelli, J. Lott; Aeschlimann; Rey (Giroud), Chappot, Piller; Reinhard, Turler, Henry; H. Luthy, U. Lott, P. Luthi. — Marqueurs: 2<sup>e</sup> minute, P. Luthi; 4<sup>e</sup> minute, Lahtinen; 4<sup>e</sup> minute, Matalamiki; 9<sup>e</sup> minute, Henry; 17<sup>e</sup> minute, Peltonen; 29<sup>e</sup> minute, P. Luthi; 31<sup>e</sup> minute, Reinhard; 38<sup>e</sup> minute, U. Lott; 45<sup>e</sup> minute, Torkkel.

A Davos, la 41<sup>e</sup> Coupe Spengler a débuté par une victoire suisse: la sélection helvétique, dans le match d'ouverture, a en effet battu la sélection de Finlande.

Les Suisses ont fourni un match

courageux et ils ont été particulièrement à l'aise au cours de la seconde période, qui leur permit d'ailleurs de forcer la décision. Les Finlandais avaient fort bien entamé le match, mais ils baissèrent pied par la suite, ce qui facilita grandement la tâche

des Suisses. Deux des buts suisses ont été réussis alors que les Finlandais jouaient à quatre contre cinq.

Dans la sélection helvétique, Huguenin et Sgualdo ont été les meilleurs en défense devant un Rigolet excellent. En attaque, les trois lignes ont laissé bonne impression. Le jeune Urs Lott (17 ans), incorporé à la ligne de Klotten en remplacement de Ueli Luthi, malade, s'est fait remarquer par une combativité de bon augure. Il a d'ailleurs réussi l'un des buts suisses.

### Une équipe tchèque aux Mèlèzes

Alors que cinq de ses joueurs sont actuellement avec l'équipe nationale à Davos, le H.-C. La Chaux-de-Fonds ne veut pas rester inactif avant de rencontrer les Grasshoppers le 5 janvier, à Zurich. Il a conclu une rencontre pour vendredi soir, à la Patinoire des Mèlèzes contre la formation tchèque de Iskra-Smrecina. Cette dernière est actuellement leader du championnat de deuxième division. Les Chaux-de-Fonniers joueront avec Gaston Pelletier.

### Les Russes battent les Canadiens

Dans le second match de la première journée, Lokomotive Moscou a battu l'équipe canadienne des Kingston Aces par 2-0 (2-0, 0-0, 0-0). Les deux grands favoris du tournoi, que l'on devrait retrouver samedi en finale, se sont affrontés devant 5500 spectateurs. Cette rencontre au sommet n'a pas tenu toutes ses promesses. Plus rapides et plus mobiles, les Soviétiques firent la décision dès le premier tiers-temps face à des Canadiens qui n'étaient arrivés que le jour

même à Davos et qui se ressentirent des fatigues du voyage. Chez les Canadiens, le meilleur a été le gardien Perrey, alors que chez les Soviétiques la ligne d'attaque Kamenev-Schalimov-Safronov se mit particulièrement en évidence.

Au total, seize minutes de pénalisations ont été sifflées contre les Kingston Aces et douze contre les Soviétiques.

Marqueurs: Kosine (8<sup>e</sup>: 1-0), Safronov (18<sup>e</sup>: 2-0).

### Situation alarmante pour Zurich

En championnat suisse de ligue nationale A, le H.-C. Davos a nettement battu le C.P. Zurich, au Hallenstadion, devant 4500 spectateurs. Les Davosiens se sont imposés par 6-1 (0-0, 4-1, 2-0) face à une équipe zurichoise dont la situation devient pour le moins inquiétante. Plus rapides et légèrement supérieurs sur le plan technique, les Davosiens ont fait la décision, de façon entièrement méritée, au cours de la seconde période, en marquant trois buts en l'espace de quatre minutes.

Marqueurs: Flury (21<sup>e</sup>: 0-1), Torriani (22<sup>e</sup>: 0-2), Pargätzi (25<sup>e</sup>: 0-3), Pargätzi (37<sup>e</sup>: 0-4), Parolini (38<sup>e</sup>: 1-4), Flury (53<sup>e</sup>: 1-5), Pargätzi (57<sup>e</sup>: 1-6).

Arbitres: Märki (Berne) et Gerber (Munsingen). Classement:

Chaux-de-Fonds	13	11	0	2	59-29	22
Genève-Servette	14	10	2	2	67-47	22
Kloten	14	8	2	4	64-48	18
Viège	14	7	2	5	39-40	15
Langnau	14	4	3	7	36-35	11
Grasshoppers	13	4	0	9	37-49	8
Davos	14	4	0	10	48-66	8
Zurich	14	2	1	11	36-72	5

### Sports divers

**TENNIS.** — A l'issue de la première journée du challenge-round de la Coupe Davis, disputé au stade Milton de Brisbane devant 6500 spectateurs, l'Australie mène par 2-0 aux dépens de l'Espagne grâce à de nets succès d'Emerson et de Newcombe face, respectivement, à Manuel Santana et Manuel Orantes. L'Australie paraît d'ores et déjà assurée de conserver une année encore le «saladier d'argent».

**BOXE.** — A Bologne, l'Italien Carlo Duran, champion d'Europe des poids moyens, a battu l'Américain Teddy Wright aux points en quinze reprises. Au cours de la même réunion, le poids welter italien Silvano Bertini a disposé de l'Argentin Oscar Miranda par k.o. à la première reprise.

**POIDS ET HALTERES.** — A Yerevan, au cours des championnats d'URSS par équipes, le poids lourd-léger Carl Poumpourigne (26 ans) a amélioré le record du monde du développé de sa catégorie avec 170 kg. 500. Le précédent record était détenu par son compatriote Michael Chavayev avec 169 kg. depuis le 29 mai dernier.

## CHRONIQUE JURASSIENNE

**MOUTIER: Décisions municipales.** — Le Conseil municipal a décidé d'interdire le stationnement des véhicules à moteur à l'est du bâtiment de la Coopérative, à la rue de l'Hôtel-de-Ville ainsi qu'au nord de la rue du Moulin.

Un passage de sécurité pour piétons sera créé entre les propriétés Glauser et le Centre Coop. La zone bleue sera étendue sur la partie sud de la rue du Moulin depuis le Centre Coop jusqu'à l'immeuble Lachat.

Un signal «stop» sera placé à la bifurcation de la rue de l'Avenir et la rue Saint-Germain, près du temple.

**DELÉMONT: Le budget.** — Réunis vendredi soir en assemblée communale les citoyens de la ville ont accepté le budget pour 1968, qui établit aux recettes une somme de 7 629 304 fr. et aux dépenses un montant de 7 628 162 francs, prévoyant ainsi un léger excédent de recettes de 1142 fr. La quotité de l'impôt reste inchangée à 2,31, malgré une proposition d'abaissement à 2,1.

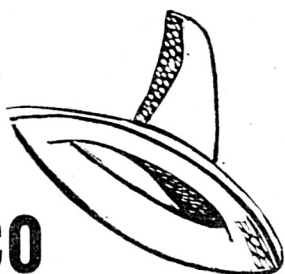
Par ailleurs, les citoyens ont voté divers crédits concernant des travaux d'urbanisme, pour un total de 164 800 francs.

**MOUTIER: Trois départs à l'hôpital.** — Par son président, M. M. Wahli, le Comité directeur de l'Hôpital du district de Moutier a pris congé pour raison d'âge de trois de ses fidèles serviteurs, soit Sœur Rose Feux, qui durant 24 ans, à elle seule, assura le service de nuit de cet établissement hospitalier; M. G. Rohrbach, jardinier et ancien chauffeur de l'ambulance, qui a 23 ans de service, et M. A. Rothbuhler, infirmier durant 19 ans, dans ce même hôpital. (w.)

## LES AVENTURES DE POPEYE ET POUPA



## RAPT À MEXICO



Roman d'aventures par Francis FAVRE-HENRY

62

Un professeur suisse expulsé du Mexique. «Mexico, lundi 23 août 1966.

Les agents du BISM, le service de sécurité mexicain, ont arrêté à sa descente de l'avion qui le ramenait de Miami le professeur suisse Henri Cordier. Ce dernier est accusé de complicité dans l'affaire de l'enlèvement de Mlle Matilda Calderon-Ortega, nièce du ministre des Transports, de transmission de renseignements, de propagande et d'activité illégale au bénéfice du Mouvement castriste de libération du Mexique, dont les manœuvres subversives sont bien connues de nos lecteurs. Malgré ses véhémentes protestations, le professeur Cordier a été soumis à une fouille en règle, car les autorités avaient des raisons de penser qu'il était porteur d'un message castriste (cubain) au MCLM, mais rien n'a

été découvert. Incarcéré au Q. G. du BISM, le professeur suisse a exigé l'intervention du chargé d'affaires de la Confédération helvétique à Mexico. Prévenu, celui-ci s'est énergiquement opposé au maintien de M. Cordier en état d'arrestation, d'autant plus que les hommes du BISM ont la réputation d'être particulièrement durs envers leurs prisonniers. En considération des excellentes relations diplomatiques qui ont toujours régné entre le Mexique et la Suisse, le Ministère de l'Intérieur a ordonné la libération immédiate du prévenu, assortie d'un arrêté d'expulsion. Conduit le soir même au Puerto Central Aero sous bonne escorte, le professeur, impliqué dans cette surprenante affaire, a demandé à être admis à bord d'un avion à destination de Cuba.

» Dernière heure: Notre correspondant particulier apprend que, consécutivement à l'expulsion de M. Cordier, d'importantes mesures policières ont été prises contre le MCLM, dont les chefs ont été déclarés «hors-la-loi». Les garanties constitutionnelles ont été suspendues dans les Etats de Morelos, Puebla, Guerrero, Veracruz, Campeche, Sonora et dans le District Fédéral de Mexico, où, ces derniers mois, les groupes castristes ont été spécialement remuants. Je lui l'article deux fois, j'en demeurais pantois, assommé et angoissé. «Que vais-je faire, pensais-je, si je retourne à Mexico, il y a toutes les chances que le même sort m'attende...» Après avoir repris un peu de calme, et réfléchi, j'en conclus qu'il me fallait retourner à Miami demander conseil à Stella Hutchinson et envisager avec elle si nous n'avions pas été dénoncés, si une

fuite ne s'était pas produite.

Il m'était impossible de me confier à M<sup>r</sup> Aguilar Dickson, auquel j'avais fardé la vérité. Il m'invita à une soirée amicale au local de son parti. J'y rencontrai des gens fort aimables, mais mes préoccupations m'empêchaient d'apprécier leur cordialité à sa juste valeur. Ils durent probablement me trouver distrait. Ma nuit fut mauvaise: je ne fermais pas l'œil mais ressassais le film des événements depuis mon arrivée au Mexique jusqu'à l'expulsion d'Henri, en passant par les épisodes de l'attaque d'El Tegu, des émeutes de Los Angeles, par les heures claires à Cuba, avec Consuela.

Malgré l'insistance de mon hôte, qui voulait me garder une semaine chez lui et me faire visiter les coins les plus pittoresques de Great Bahama, d'Eleuthera, de Great Abaco, des îles Andros, je fus inébranlable, prétextant des obligations pressantes et la fin proche de mes vacances scolaires.

C'est avec soulagement que je vis l'avion descendre au niveau des grands bâtiments blancs ou jaunes de Miami. J'avais hâte de revoir Stella Hutchinson. Je sautai dans un taxi et filai tout droit à son studio. Il était dans les onze heures. Par bonheur, elle se trouvait chez elle. Etonnée de ma mauvaise mine, elle me dit:

— Mon Dieu, que se passe-t-il donc?  
— Vous n'avez pas lu les journaux?  
— Oui, distraitemment... pourquoi?  
— Vous ne savez pas alors qu'Henri a été arrêté par les sbires du BISM?  
— Ciel! A-t-on trouvé le document?  
— Non, l'article dit bien qu'il devait être por-

teur d'un message, mais que rien n'a été découvert. Il a certainement avalé le papier.

— Ouf! Quelle alerte!... mais comment cela est-il possible?

— C'est précisément ce que je suis venu vous demander. Comment vous êtes-vous procuré les deux noms? Avez-vous mis quelqu'un dans le secret?

— Oui, j'étais bien obligée. J'ai eu recours à l'aide de deux Cubains qui se sont glissés dans les mouvements anticastroistes, si nombreux à Miami, comme le Front démocratique de Manuel Varona, ou le Mouvement du rétablissement cubain, de Manuel Artime, poulaïn de la CIA. On ne sait jamais exactement pour qui ces types travaillent: avec et contre Castro, pour la CIA et pour les Chinois, je crois que certains sont des agents triples ou quadruples!

— La trahison a dû venir de là, m'écriai-je.

— C'est plus que probable. Je devrais me tenir sur mes gardes.

— Que faut-il que je fasse? dis-je inquiet.

— Je n'ai pas de conseils à vous donner, mais je suis d'avis que vous tentiez de regagner le Mexique.

— C'est dangereux.

— Certes, il y a des risques à courir. Cependant vous ne pourriez qu'être expulsé, comme votre ami, à Cuba, où vous avez une amie très chère, si je me souviens bien, ajouta-t-elle, malicieusement.

— Vous avez raison. Du moment que je me suis lancé dans cette aventure, allons-y jusqu'au bout. Je ne veux pas paraître lâche.

(A suivre)



# CHRONIQUE CHAUX-DE-FONNIÈRE

## Le déficit du budget 1968 est réduit de 3 872 950 fr. à 1 574 102 fr.

La Commission du budget 1968 a terminé son travail et a publié son rapport à l'intention du Conseil général, qui siégera jeudi 28 décembre.

La diminution du déficit présumé n'est pas une surprise puisqu'on savait que les résultats des votations cantonales sur l'aide aux établissements hospitaliers et sur l'aide aux maisons d'enfants pouvait se solder par une amélioration notable de la situation, en cas d'acceptation par les électeurs, ce qui a heureusement été le cas.

Le projet de budget a donc été allégé du montant supposé de l'aide cantonale à l'Hôpital, soit 1 540 000 fr., et de 88 900 fr. représentant la part de l'Etat au déficit du Home d'enfants (50 %).

Cette amélioration notable n'a pas été jugée suffisante par la commission, qui a repris, en accord avec le Conseil communal, le budget de tous les dicastères en détail. Il en est résulté une série de compressions de dépenses, qui ne se traduisent pas toutes par des économies réelles, mais par une répartition ou par un étalement différents dans le temps des travaux à effectuer, d'achats qui peuvent éventuellement être renvoyés d'une année ou deux. On en arrive ainsi à une diminution des dépenses de 100 000 fr. à l'Hôpital (répartie sur quinze postes du budget), de 175 000 francs aux Services industriels, qui porteront, en plus, la part du bénéfice réalisé, attribué aux comptes communaux, de 1 400 000 fr. à 1 500 000 fr. Les mêmes opérations se sont étendues à l'administration générale, à la protection civile, à l'Office des sports, à l'instruction publique, aux travaux publics, à la police sanitaire, au cimetière, à la police des habitants, à la police locale, aux finances, etc.

A la suite de ces améliorations apportées au budget, le déficit est réduit comme suit:

Déficit du projet de budget du compte ordinaire, 3 872 950 fr.; Hôpital, diminution des dépenses, 100 000 francs; Hôpital, augmentation des re-

cettes, 1 540 000 fr.; Home d'enfants, augmentation des recettes, 88 900 fr.; Abattoirs, diminution des dépenses, 9200 fr.; Abattoirs, diminution des recettes (part du Loche), 1752 fr.; diminution des dépenses des autres postes du compte ordinaire, 450 500 fr.; recettes supplémentaires au compte ordinaire (y compris Services industriels, 100 000 fr.), 112 000 fr.; diminution nette des charges, 2 298 848 fr.; déficit du compte ordinaire, 1 574 102 francs.

### Si chacun remplissait ses obligations

Le rapport, que nous devons à notre camarade Ed. Graber, donne le détail des 38 postes du budget qui ont été modifiés. Il fait également part de la discussion générale dont nous résumons quelques passages:

« Les inquiétudes provoquées par ce budget sont compréhensibles même si la situation n'est pas alarmante. Toutefois, il est le reflet d'une situation paradoxale qui n'est pas propre à notre ville, mais qui touche l'ensemble du pays. En effet, il faut bien constater qu'en période de haute conjoncture les pouvoirs publics ne peuvent pas résoudre tous les problèmes qui se posent en même temps parce que le peuple qui, par ailleurs, a toujours plus d'exigences envers les collectivités de droit public, ne veut pas faire les sacrifices nécessaires. »

« Il est fait état de la désinvolture avec laquelle certaines catégories de citoyens, dans les professions libérales en particulier, considèrent leurs obligations fiscales. Il est certain que si chacun, comme doivent le faire les ouvriers et les employés, remplissait ses obligations normalement, le budget ne serait pas déficitaire, ou alors dans une mesure sensiblement moindre. Il est heureux que le Conseil communal ait présenté un budget sincère, reflétant la situation, et n'ait pas cherché à l'améliorer au moyen d'artifices. »

### L'avis de l'exécutif

De la réponse du Conseil communal, reprenons ce qui peut servir de conclusion dans l'immédiat.

« Le Conseil communal annonce qu'il s'est réuni pour réexaminer le budget et qu'il est arrivé à diminuer certaines dépenses. On aboutit ainsi à la présentation d'un budget sensiblement amélioré, mais il faut cependant être conscient que, dans la plupart des chapitres, ce résultat est dû essentiellement à un étalement de certaines dépenses, au renvoi de certains achats. Il est rappelé que certains postes ne peuvent pas être touchés, car ils résultent de l'application de dispositions légales en vigueur, de conventions. »

### Excellente politique

Il faut remarquer que seul le dicastère des Services sociaux n'a subi aucune compression des dépenses. Cette unanimité à considérer qu'il n'est pas possible de toucher aux allocations aux personnes âgées et aux prestations sociales est une remarquable acceptation d'une politique sociale basée sur un esprit de solidarité.

### Nos conclusions

Nous pensons que devant la situation extraordinaire créée par les votations cantonales de la mi-décembre il aurait été plus normal d'attendre leurs résultats avant de publier un projet définitif de budget, qui n'a fait plaisir qu'à ceux qui se plaisent à dessiner le diable sur la muraille. Le fait que notre ville lançait un emprunt dans la même période, que le Conseil général n'est appelé à siéger que les derniers jours de l'année, vient à l'appui de l'opinion que nous énonçons.

E. M.

# CHRONIQUE JURASSIENNE

## COURTELARY: Maigre assemblée.

— Sur 372 électeurs inscrits, ce sont seulement 39 citoyens qui ont participé à la dernière assemblée municipale. Ceux-ci ont notamment adopté à l'unanimité un plan de zones et d'alignement pour le quartier du Pacot et celui des Iles.

L'assemblée a réélu ensuite pour une période de six ans, M. E. Vaucher à la Commission de l'Ecole secondaire et M. J. Muller à la charge de vérificateur des comptes de la dite école.

D'autre part, l'assemblée a voté un crédit de 80 000 fr. pour les besoins de l'administration de l'Ecole secondaire. Enfin, O. Borruat, conseiller municipal, commenta encore excellemment le budget qui fut approuvé à l'unanimité. Relevons que celui-ci prévoit un déficit de 12 770 fr. (S.)

**CRÉMINES: Pour la postérité.** — Au cours d'une manifestation à laquelle participèrent les autorités communales et les écoliers, le maire, M. F. Gobat, a scellé dans un mur de la salle de gymnastique en construction, divers documents et un dossier sur l'aspect économique de cette commune.

**REBEUVELIER: Self-service pour les ordures ménagères.** — Les citoyens ont accepté le budget pour 1968 ainsi que la quotité de l'impôt qui reste fixée à 2,8, alors qu'ils ont abaissé à 1,2% la taxe immobilière qui était de 1,5%. Fait particulier, l'assemblée communale n'a pu adjoindre l'enlèvement des ordures ménagères, faute de candidat pour ce travail accessoire si bien que le maire, M. Tobler, a invité ses administrés à se rendre personnellement avec leurs poubelles au dépôt des ordures. (w)

**TAVANNES: Budget accepté.** — Les citoyens étaient appelés à se rendre aux urnes, de vendredi à dimanche, pour se prononcer sur le budget municipal de 1968 qui est équilibré. Sur 1068 citoyens, 90 ont participé au scrutin, soit 9,3% ! Le budget a été accepté par 73 oui contre 17 non.

**GOUMOIS: L'assemblée approuve le budget.** — L'assemblée communale a approuvé les budgets des deux sections et de la commune municipale. La quotité d'impôt demeure fixée à 2,4.

**SONCEBOZ-SOMBEVAL: Scrutin de ballottage.** — Deux cents électeurs sur 385, soit 52% du corps électoral, se sont rendus aux urnes pour désigner le titulaire du siège encore vacant au Conseil municipal. C'est le candidat présenté par le Groupement des jeunes, M. J. Jozzelli, qui a été élu, avec 102 voix, alors que le candidat du PAB, M. A. Kaisermann, en recueillait 92.

**MONTMELON: Election du nouveau maire.** — Les citoyens étaient appelés dimanche à se réunir en assemblée communale pour procéder entre autres au renouvellement d'une partie des autorités de la localité. Sur 45 électeurs inscrits, 44 ont voté. Pour la mairie, M. Georges Maître a été élu avec 23 voix contre 21 à M. Georges Girardin. M. Maurice Chevillat, secrétaire, qui n'était pas combattu, a été réélu avec 4 voix. Enfin, M. Ph. Schnetz est élu conseiller municipal avec 35 voix, alors qu'il y a ballottage, pour le deuxième poste, entre MM. P. Tschan et L. Girardin.

**SONVILIER: Décisions des citoyens.** Quatre-vingt-neuf citoyens ont participé à l'assemblée municipale. Ils ont adopté le budget 1968. On enregistre un déficit présumé de 3870 fr., avec 503 560 fr. aux charges et 499 690 francs aux produits. Les diverses taxes demeurent inchangées: quotité d'impôt 2,1, taxe immobilière 1,0%, taxe des chiens 20 fr. pour le village et 10 fr. pour la montagne.

Les membres du corps enseignant du village, de la Montagne-de-l'Envers et de la Montagne-du-Droit ont tous été réélus à l'unanimité, pour une nouvelle période de six ans.

**SAIGNELEGIÈRE: Une voiture contre un arbre.** — Hier, à 19 h. 45, un automobiliste neuchâtelois qui roulait en direction de Saignelegière, venant de Montfaucon, a dû brusquement appuyer sur la droite de la chaussée pour éviter une voiture déportée sur la gauche. La voiture neuchâteloise qui traversait le parc de l'école, au Bémont, projeta une voiture en stationnement contre une autre machine. Les trois véhicules ont subi pour 6000 fr. de dommages.

L'épouse du conducteur neuchâtelois, M<sup>me</sup> Sylviane Montavon, habitant à Neuchâtel, a été légèrement blessée. L'automobiliste qui a provoqué l'accident s'est enfui.

**NOUVEAUX COMMISSAIRES DE POLICE.** — Le Conseil exécutif du canton de Berne a nommé deux nouveaux commissaires de police avec grade de lieutenant, soit les adjoints sous-officiers F. von Gunten et A. Wild, chef du service politique et chef du service d'identification. Tous deux sont allés à l'école dans le Jura, le premier à La Neuveville et le second à Saint-Imier. (w.)

# Les spectacles de fin d'année

## A la Maison du Peuple

Une fois encore, M. Roger Jan, l'aimable gérant de la Maison du Peuple, n'a pas ménagé sa peine pour arriver à présenter un spectacle de variétés de très grande classe. Il n'y aura que trois soirées et une matinée, ce qui doit vous inciter à retenir vos places au plus vite.

Le programme sera jeune et gai, puisque les Baladins de France vous entraîneront dans leur joie de vivre, tandis qu'Angelica, la délicate chanteuse de l'ORTF, vous charmera de sa voix inoubliable. Max Bernard,

plus fantaisiste que jamais, et Chicky et Co, les meilleurs clowns du moment, sauront vous faire rire aux éclats. Les amateurs d'exploits fantastiques seront enchantés, eux aussi, car Peter-Cly, l'extraordinaire jongleur, et Lucowik, qui défie les lois de l'équilibre, sont capables de soulever leur enthousiasme.

L'orchestre Esperanza sera lui aussi présent; il ouvrira le spectacle et conduira le bal.

E. M.

## Au Théâtre Saint-Louis

Un spectacle de fin d'année doit être gai, alerte, avoir du charme et de la fantaisie. C'est sous la forme d'une revue qu'il est possible de répondre le mieux à ces désirs très compréhensibles. Surtout qu'il est très naturel, voire indispensable, qu'une compagnie de jeunes, pleins de vie, d'ardeur et de talent, puisse y ajouter quelques rosseries aimables, quelques traits d'esprit gentiment farfelus.

La Troupe à Canon vous offre tout cela dans sa nouvelle revue « Coup d'Canon »: on y danse, chante, déclame. Les sketches ont de l'humour, de la verve; ce sont des coups de tonnerre qui s'ajoutent au « coup d'Canon » pacifique.

Vous irez donc admirer Anne-Marie, Denise, Francine, Gisella, Heidi, Lotfi, Malou, Marie-Claude, Marie-Jeanne et Silvia; vous y entendrez Canon, Chonchon, Fufu, Jäck, Nagolet et Zouzou, qui se sont associés pour vous faire rire sagement et vous plaire infiniment.

E. M.

## Au Théâtre

La tournée Mayol's, une fois de plus, sera l'hôte de notre Théâtre en cette fin d'année. Elle nous vient avec sa revue « Des rires aux nues », ses 25 tableaux, ses sketches de F. Blanche, P.-J. Vaillard, experts en la matière, ses fantaisistes J. Davan et R. Fly, ses chanteurs et ses chanteuses, et ses ballets des pin-up Mayol's girls, sans oublier les nus Mayol's !

De l'humour, de la fantaisie, du rire et de la beauté. De quoi passer d'une année à l'autre sous le signe de l'optimisme !

# CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

**CEUX QUI S'EN VONT.** — On a conduit la semaine dernière, au lieu du repos M<sup>me</sup> R. Gygax-Grisel enlevée à la chaude affection des siens dans sa 88<sup>e</sup> année après une pénible maladie. Femme distinguée, elle fut l'âme d'un foyer heureux et l'épouse bien aimée de M. R. Gygax, ancien

industriel et peintre de talent dont de nombreuses œuvres jettent une note claire dans les chambres de notre hôpital de district et celles de notre hospice des vieillards entre autres. La défunte laissera à tous ceux qui l'ont approchée le souvenir le meilleur.

# CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE

## CAMPAGNE D'ÉDUCATION ROUTIÈRE DANS LES ÉCOLES.

— Du 4 septembre au 11 novembre 1967, une campagne systématique d'éducation routière a eu lieu dans les écoles primaires et secondaires du canton.

Organisée par le Département de l'instruction publique et conduite par des agents spécialisés de la gendarmerie cantonale, l'appointé Frasse et le gendarme Nicoud de la brigade de circulation, elle a atteint 358 classes dans 71 collèges, 7500 écoliers en ont bénéficié.

Si l'on ajoute aux nombres qui précèdent les effectifs imposants des élèves de nos villes où l'éducation routière est confiée à la police locale, on peut admettre que l'ensemble de la population scolaire du canton a été, au cours de l'année qui se termine, instruite et éduquée en matière de circulation routière.

**LES VERRIÈRES: Epidémie.** — De nombreux écoliers ont été frappés par une épidémie de rubéole ces derniers temps.

## Chronique locloise

**POUR LE VIETNAM.** — Le Conseil communal a fait don d'un montant de 2000 fr. à la Croix-Rouge en faveur des victimes de la guerre au Vietnam.

**L'ÉBOULEMENT DE LA RANÇONNIÈRE.** — On estime à 6000 ou 7000 mètres cubes, la masse de matériaux qui se sont détachés juste au-dessous de la route des Brenets, pour glisser en direction de l'usine de la Rançonnière. La dite usine ne pourra plus produire d'électricité durant une période estimée à 3 ou 4 semaines. Le Bied qui délimite la frontière, s'est partagé en deux torrents tumultueux, l'un roule ses eaux sur France, l'autre sur Suisse.

## CORCELLES: Pasteur nonagénaire.

— Le pasteur Charles Luginbuhl, qui exerça pendant de très nombreuses années son ministère à La Chaux-de-Fonds, vient de fêter son 90<sup>e</sup> anniversaire. Fixé à Corcelles depuis sa retraite, il jouit encore d'une excellente santé.

**COUVET: De chute en chute.** — En se rendant à l'Hôpital de Couvet, où son frère M. J.-F. Joly, ancien député radical, avait été transporté à la suite d'une chute, M<sup>lle</sup> Ruth Joly est tombée à son tour et s'est fracturé le poignet.

**PESBEUX: Début d'incendie.** — Peu après minuit, mercredi, un commencement d'incendie s'est produit dans un immeuble de la Grand-Rue. Pour une cause encore inconnue — peut-être un défaut de la cheminée — le feu a pris naissance dans un appartement inhabité du premier étage. En effet, le bâtiment, comprenant trois étages était voué à la destruction. Cependant il abrite encore deux magasins soit un de fleurs et un autre de bonneterie.

L'incendie a été rapidement maîtrisé et, outre une chambre qui a été endommagée, les dégâts sont relativement légers.

**FLEURIER: Nouveau directeur.** — Le dynamique nouveau directeur du Collège régional de Fleurier, M. P. Monnier, qui a laissé le plus excellent des souvenirs parmi les anciens Bellettriers du canton, vient de prendre possession de son poste. Ce Chaux-de-Fonnier a dirigé pendant plusieurs années l'Ecole Pestalozzi, à Lima (Pérou). Il remplace M. Ph. Vuilleumier en l'honneur duquel une manifestation de sympathie a été organisée.

**FLEURIER: Chute.** — M. J. Petitpierre, ancien conseiller communal, est tombé de vélomoteur et s'est blessé à une épaule.

## Décisions du Conseil d'Etat

Dans sa séance du 22 décembre 1967, le Conseil d'Etat a:

nommé au Gymnase cantonal de Neuchâtel: M. Jacques Bovet, domicilié à Neuchâtel, en qualité de maître de sciences naturelles; M. Charles Favarger, en qualité de maître de français et de philosophie (poste partiel); M. Gérard Merkt, domicilié à Neuchâtel, en qualité de maître d'allemand.

délivré: le brevet spécial pour l'enseignement des branches scientifiques dans les écoles secondaires du degré inférieur à M. Denis Robert, domicilié à Cernier;

le brevet spécial pour l'enseignement de l'allemand dans les écoles publiques du canton à M<sup>lle</sup> Rita Doll, à Neuchâtel, M. Helmut Reith, à Hauterive et M<sup>lle</sup> Mireille Sutter, à Neuchâtel;

le brevet spécial pour l'enseignement de l'anglais dans les écoles publiques du canton à M<sup>lle</sup> Danièle Augsburger, à La Chaux-de-Fonds, M<sup>me</sup> Rita Bussi-Stucki, à Colombier et M<sup>me</sup> Jeanne-M. Hofstetter-Barrelet, aux Ponts-de-Martel;

le brevet spécial du « type B » pour l'enseignement des travaux à l'aiguille dans les écoles primaires et dans les écoles secondaires du degré inférieur du canton à M<sup>lle</sup> Béatrice Matthey, au Locle, M<sup>me</sup> Denise Nicollier-Lambelet, à Neuchâtel, M<sup>lle</sup> Aline Simon-Vermot, au Cerneux-Péquignot et M<sup>me</sup> Marie-José Wermeille-Oberson, au Landeron, M<sup>lle</sup> Marie-Claire Gaille, à Cressier;

autorisé: M<sup>me</sup> Françoise Dellenbach-Muller, domiciliée à Neuchâtel, à pratiquer dans le canton en qualité d'infirmière; M. Jean Etienne, domicilié à Bevaix, à pratiquer dans le canton en qualité de pharmacien-assistant.

## Vu... Lu... Entendu...

Une de nos connaissances, nommée Claude Jacot, a reçu dernièrement un envoi d'outre-Saraine. Son nom était orthographié de cette façon:

Glood Jaquot.

Dire que certains prétendent que la fantaisie ne règne pas en Suisse alémanique !

## ANNIVERSAIRES A LA ROTARY S. A.

— En cette fin d'année, la fabrique de montres Rotary S. A. a fêté plusieurs de ses employés pour dix, vingt et trente ans d'activité. Ils ont reçu des félicitations et des remerciements, accompagnés d'un diplôme, et d'un cadeau pour leur fidèle collaboration.

Voici la liste des bénéficiaires: MM. Urte Rutti et Georges Sandoz, 30 ans; M<sup>me</sup> Hélène Vuille, 20 ans; M<sup>me</sup> Marguerite Stoll et MM. André Calame, Jean-Pierre Jacot, David Miserez et Antoine Wenger, 10 ans.

## CARNET DU JOUR

### Cinéma

EDEN: 15.00 et 20.30, « Vera Cruz ».  
PLAZA: 14.30 et 20.30, « La Mélodie du Bonheur ».  
PALACE: 20.30, « La Peur et l'Amour »; 15.00 et 17.30, « La Ruee vers l'Or ».  
RITZ: 15.00 et 20.30, « Quatre Bassets et Un Danois ».  
SCALA: 15.00 et 20.30, « Mary Poppins ».  
CORSO: 15.00 et 20.30, « Les Fêtes galantes ».

### Divers

BIBLIOTHEQUE: 10.00 à 12.00, 16.00 à 19.00, 20.00 à 22.00, exposition « L'Année 1917 ».

### Pharmacie d'office

Pharmacie Bourquin, av. Léopold-Robert 39.



## GENÈVE

## Une révolution dans notre rémunération ?

Faisant siens les principes mis au point par le collège des secrétaires généraux de département, M. Jean Babel, conseiller d'Etat chargé des relations avec le personnel, a informé le Cartel intersyndical du désir du Conseil d'Etat d'étudier une forme de rémunération nouvelle.

Cette étude part de l'idée principale d'un salaire qui n'est plus entièrement fixe, quel que soit le zèle ou quelle que soit la compétence du fonctionnaire. Au contraire, ce zèle et cette compétence deviennent critères d'appréciation dans l'estimation du traitement.

C'est ce qu'on appelle la part subjective du salaire.

Cette formule nouvelle serait à choix pour les fonctionnaires en place qui pourraient rester au système actuel. Elle serait imposée aux nouveaux venus.

Dans les grandes lignes, la méthode de calcul se présente pour le moment comme suit:

— Une première part de salaire, dit salaire de base. Ce serait le seul chiffre fixé dans l'échelle des traitements en chiffres absolus. Il n'y aurait plus de maximum, en fonction de ce qui suit.

— Une seconde part, dite salaire individuel, est objective. Elle englobe les années d'âge et les années de service à raison de 1% par année d'âge sur 20 ans et de 2% par année de service, et au maximum 50% du salaire de base.

— Une troisième part, dite salaire individuel, est subjective. Elle peut aller jusqu'à 30% du salaire de base. Elle est déterminée par appréciation des chefs de service. Elle peut varier d'une année à l'autre.

Cumulées, et à leur maximum, les deux dernières parts augmenteraient le salaire de base de 80%.

Le salaire de base et la prise en considération de l'âge et des années de service sont choses connues.

Par contre, la notion du salaire subjectif est une nouveauté totale dans notre administration. Elle veut dire que le zèle et la qualification de chaque fonctionnaire seront appréciés année après année et qu'il y aura là une part de salaire toujours remise en cause.

Vu sous l'angle patronal, cette épée de Damoclès a quelque attrait: en principe, plus de fonctionnaire arrivé à ce qu'il considère comme le maximum de ses possibilités de traitement et qui dès lors freine singulièrement ses possibilités de rendement. Le danger de voir diminuer la paie aurait cet effet salutaire.

Vu sous l'angle du salarié, cet aspect de la question n'est pas non plus sans intérêt. Soyons francs et reconnaissons que nous pourrions donner des exemples de collègues qui ont une tendance assez marquée à se reposer sur leurs lauriers, sachant qu'ils n'ont plus rien à attendre de plus ni rien à craindre de moins.

Mais le souci d'objectivité ne doit pas cacher la réalité. Pour quelques cas particuliers, contre lesquels le Conseil d'Etat pourrait d'ailleurs se donner d'autres armes que celle de la variation éventuelle du salaire, il ne faut pas perdre de vue l'ensemble du problème.

Car la très grande majorité des fonctionnaires occupe des positions subalternes. C'est dire que la majorité des fonctionnaires serait soumise à appréciation et au risque d'arbitraire.

C'est, pensons-nous, ce risque d'arbitraire qui pourrait être la pierre d'achoppement de l'étude de ce nouveau système. Seul le sérieux des garanties d'équité permettra peut-être d'accepter cette forme nouvelle de rémunération.

Nous ne connaissons pas encore quelles pourraient être ces garanties. Pour le moment, M. Babel désire savoir si les représentants du personnel syndiqué acceptent l'idée d'une poursuite de l'étude sur ces bases.

Mais il est certain que, sous cet angle, le projet se présente plutôt mal. L'administration est une entité immense. Ses chefs de service sont nombreux. Qui les contrôlera? Qui tranchera lors d'un conflit d'appréciation? Qui peut même avoir une connaissance suffisante du cas pour l'estimer équitablement? Nous savons tous qu'en tout cas l'Office du personnel tel qu'il est actuellement structuré (cette remarque ne vise aucunement nos collègues fonctionnaires dans ce service) est absolument incapable d'accomplir un tel travail. Qui donc au-dessus des chefs de service: les directeurs, et au-dessus d'eux le chef de département transformé en une sorte de juge prud'homme?

Nous ne voulons pas préjuger. Peut-être y a-t-il une solution à laquelle nous ne songeons pas. Mais, une fois encore, c'est là que réside à nos yeux le point faible de cette révolution.

Ajoutons, pour être complet, que la qualification admise par le chef de service pourra en tout temps être connue de celui auquel elle s'appliquera. C'est une première garantie sinon d'équité, du moins de contrôle et de défense. Mais là encore une question doit être posée en toute franchise: les salaires retardataires de l'Etat n'ont pas toujours permis de recruter la crème des salariés; tous les chefs de service seront-ils à même de résoudre ce casse-tête que de mettre des points en toute équité à leurs collaborateurs?

Et des différences sensibles ne se produiront-elles pas entre chefs de service sévères et chefs de service coulants? Ne risque-t-on pas de voir les salaires de tout un service diminuer à l'arrivée d'un nouveau chef succédant à un autre qui s'est montré plus large à la veille de son départ?

Et, enfin, que va-t-il se passer avec la CIA? Comment calculera-t-on une pension sur un salaire variable? Combien de temps la CIA mettra-t-elle à fournir une solution acceptable et à modifier ses statuts alors que le rapport des experts sur sa structure n'est pas encore discuté?

Ces nombreuses questions montrent que la révolution n'est sans doute pas aussi proche que le souhaiterait M. Babel.

Lequel a d'ores et déjà laissé entendre qu'il voulait régler cette profonde modification d'ici à juin 68, afin de la faire adopter par le Grand Conseil en automne. M. Babel a déclaré s'opposer à toute modification de notre rémunération en 1969, année électorale.

A notre tour de dire à M. Babel que le délai est bien court et que notre expérience des lenteurs du Conseil d'Etat et de la CIA nous fait mettre en doute ce délai. Et de lui dire aussi que, si ce délai n'était pas tenu, nous n'entendons pas attendre 1970 pour voir améliorer les salaires de la fonction publique cantonale. Il faut donc étudier parallèlement une position transitoire éventuelle.

C'est en prenant en considération tous ces éléments que notre section Genève-Etat a décidé une séance de comité au cours de laquelle celui-ci entendit M. Blondel, directeur adjoint de l'Office du personnel, et une assemblée générale tenue le 11 décembre. Inutile de dire longuement que ces deux réunions connurent une affluence record.

A l'assemblée générale, après un exposé des intentions gouvernementales, une tendance prit très rapidement corps contre le salaire subjectif; il apparut que les expériences faites ailleurs (Neuchâtel, Bienne, Sûde) sont peu encourageantes sinon décevantes. Dans le canton de Vaud, après six ans de discussions paritaires, on est arrivé à un système ne tenant compte du mérite que pour favoriser un avancement plus rapide.

Les principales craintes portent sur l'arbitraire dans la qualification (avec en plus l'arbitraire politique), sur les tiraillements qui surgiront entre fonctionnaires ayant le même travail mais des salaires subjectifs différents, sur la difficulté d'apprécier une même fonction dans des conditions de travail variées (le rendement est meilleur chez un employé possédant son bureau que chez un groupe de personnes travaillant à dix ou vingt dans le même local).

Une objection de principe a également été formulée en relevant le danger du salaire subjectif sur le plan syndical, cette partie du salaire échappant à tout pouvoir de négociation syndicale.

Finalement, l'assemblée générale a donné le mandat suivant à son représentant au cartel et à la séance du 13 décembre chez M. Babel:

« 1. La VPOD est d'accord d'ouvrir une discussion sur les intentions exprimées au cartel par le président du Département des finances et contributions, en s'opposant d'ores et déjà, à un système de rémunération subjective et en faisant les plus expresses réserves quant au salaire objectif en l'absence de tout projet écrit.

» 2. Etant donné que cette discussion va prendre un certain temps, la VPOD demande expressément une réadaptation transitoire des salaires dès le 1<sup>er</sup> janvier 1968. »

Ce mandat s'est avéré très proche de ceux des autres organisations qui toutefois n'allaient pas jusqu'au refus catégorique du salaire subjectif.

La séance chez M. Babel fit cependant apparaître une seconde opposition au système du salaire subjectif; la police et la sûreté ne tiennent pas à renouer avec une telle méthode dont elles ont pu constater par expérience les défauts. Néanmoins, M. Babel, persuadé que ses propositions seront tellement intéressantes que les opposants reconsidéreront leur position, décida d'aller de l'avant dans l'étude paritaire.

Nous participerons bien entendu à ces travaux qui débiteront par une première séance fixée au 1<sup>er</sup> février 1968. A ce moment-là, toutefois, il ne sera même pas encore possible de recevoir des chiffres relatifs aux salaires de base.

M. Babel semble bien s'être rendu compte du temps qu'il faudra pour mener à chef toutes ces études; il ne parle plus d'une mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1969.

Par contre, il ne parle qu'avec réserve de l'octroi d'une allocation transitoire; il n'y est pas défavorable, mais il semble la subordonner au vote de l'augmentation d'impôt sur les véhicules à moteur, et à l'absence d'un référendum ensuite, et il met également en cause le résultat de l'exercice 1967. Sa politique n'est donc pas bien arrêtée et nous pouvons craindre pour le moment une réponse négative. Ce serait d'autant plus inéquitable qu'il est presque acquis que nos collègues des Services industriels et de la ville bénéficieront d'une amélioration, alors même qu'ils n'ont pas à se

prononcer sur un nouveau mode de rémunération. Nous voulons espérer cependant que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil veilleront à ce que les fonctionnaires cantonaux ne soient pas lésés.

En attendant, le dialogue est ouvert entre employeur et employés; si tout va bien, nous n'aurons plus ces périodes de plusieurs mois pendant lesquelles rien ne se fait. Ce dialogue devra faciliter le règlement d'autres problèmes que ceux de la rémunération. Nous pensons à la formation professionnelle continue, à l'hygiène du travail, domaines dans lesquels presque tout est à faire à l'Etat, aux vacances, etc. M. Babel nous a paru très ouvert à ces questions.

Encore faudra-t-il que cette ouverture d'esprit se concrétise dans des travaux paritaires rondement menés, et qu'elle soit partagée par l'ensemble du Conseil d'Etat.

C'est, croyons-nous, les meilleurs vœux que nous puissions formuler pour 1968, et nous ferons tout pour qu'ils ne soient pas des vœux pieux.

LE FONCTIONNAIRE.

## La « Meditsinskaïa Gazeta » réplique à la « Tribune de Genève »

Nous lisons dans le service de l'APN:

La « Meditsinskaïa Gazeta », journal du Ministère de la santé de l'URSS, sous la signature d'Hippocrate, a publié une réplique, le 19 décembre 1967, à l'article du journal suisse « La Tribune de Genève » du 8 novembre. Sous le titre « Un mensonge d'Esculape », il écrit, entre autres:

« Les lecteurs du journal « La Tribune de Genève » du 8 novembre 1967 ont pu lire un article signé Esculape, consacré à la médecine soviétique en cinquante ans.

» On peut ne pas lire l'article jusqu'à la fin. Son sous-titre imprimé en gros caractères laisse prévoir le contenu, en affirmant que la médecine, en URSS, n'a fait aucune découverte fondamentale en cinquante ans... Et ses « découvertes », à lui, se succèdent l'une après l'autre.

» Un secours médical gratuit? Connaiss pas. Des examens médicaux gratuits, des traitements gratuits dans les hôpitaux? Esculape qui, à en croire ses écrits, y a été hospitalisé, ne l'a pas remarqué...

» Peut-être garde-t-il la facture qu'on lui a remise à la sortie de l'hôpital? Non, il n'a pas pu garder ce « document unique » pour la simple raison qu'il n'en existe pas en URSS.

» Des médicaments? Mais la Russie n'en a pas! se déchaîne Esculape. Rien de nouveau. Rien d'intéressant!

» Et de nouveaux antibiotiques soviétiques achetés par des pays d'Europe? Et des médicaments synthétisés par des chercheurs soviétiques?

» Et 555 000 médecins au début 1966, c'est-à-dire 23,9 pour dix mille habitants, soit plus que dans n'importe quel pays. Et non pas 300 000 comme l'affirme Esculape mal informé.

» Et les chirurgiens soviétiques qui savent faire de brillantes opérations et qui ne l'ont pas appris auprès des médecins américains, comme le ment

Esculape. Et... assez! Arrêtons là ce galimatias écrit par un Esculape manifestement en délire. On n'a qu'à lui dire le proverbe russe: « Il faut savoir doser ses mensonges. » (APN)

## Memento genevois

CASINO-THÉÂTRE (rue de Carouge, tél. 24 20 37): 20.30, première de « Patate », le chef-d'œuvre de Marcel Achard, joué par Henri Lauriac, Jo-Johnny, Denis-Michel, Irène Vidy, Jane Savigny et Françoise Burgli.

COMÉDIE (tél. 24 05 00): 20.30, « L'heure éblouissante », d'Anna Bonacci, adaptation d'Albert Verly, avec Pauline Carton, Corinne Coderey, Jean Bruno, Jaqueline Damien, Marcel Vidal.

## A LA COMÉDIE

POUR LES FÊTES: PAULINE CARTON dans L'HEURE ÉBLOUISSANTE, d'Anna Bonacci. Avec Corinne Coderey, Jean Bruno, Jaqueline Damien, André Faure et Marcel Vidal. TROIS REPRÉSENTATIONS HORS ABONNEMENT: les 31 décembre et 3 janvier, à 20 h. 30; 1<sup>er</sup> janvier, matinée à 14 h. 45. (A l'abonnement, les 27, 28, 29 et 30 décembre et les 1<sup>er</sup> et 2 janvier, à 20 h. 30.)

**CASINO** CE SOIR, MERCREDI 27, PREMIÈRE de

**PATATE**

Le chef-d'œuvre de MARCEL ACHARD, de l'Académie française

## Les Laiteries Réunies

vous souhaitez une année 1968

magnifique!

Laiteries Réunies - Genève

LAIT  
ŒUFS  
BEURRE  
CHOCOLAT  
FROMAGES  
YOGHOURTS BALKO  
PRODUITS SURGELÉS  
CHARCUTERIE AU PAYSAN  
GLACES ET ICE CREAM SIBÉRIA

LAIT  
ŒUFS  
BEURRE  
CHOCOLAT  
FROMAGES  
YOGHOURTS BALKO  
PRODUITS SURGELÉS  
CHARCUTERIE AU PAYSAN  
GLACES ET ICE CREAM SIBÉRIA



## CHRONIQUE VAUDOISE

## Après une séance houleuse au Conseil communal de Gland

Les divers comptes rendus que nous avons lus dans les journaux de droite appellent les réflexions suivantes:

En démissionnant, le syndic Lucien Favre a volontairement laissé dans le vague plusieurs points, en faisant des déclarations obscures; ceci dans le but de faire croire à la population que le Parti socialiste de Gland est la seule et unique cause de sa démission. Il convient de dire que c'est à la suite de dissensions internes au sein de son propre parti, que M. Favre a pris cette décision, qui ne peut guère nous surprendre; en effet, M. Favre n'a jamais admis la contradiction, il se fâchait lorsqu'on lui posait une simple question, ou lorsqu'on lui suggérait une solution autre que celle qu'il proposait, et qui paraissait meilleure; en un mot, il voulait diriger la commune comme son entreprise. Les autres municipaux formaient un bloc derrière lui, ce qui amena du reste notre seul municipal, Louis Chanson, à démissionner, ses collègues ne ménageant pas leurs critiques à son égard.

Lors des interviews qu'il a accordées ces jours, M. Favre dit qu'il y eut «certaines incompréhensions sur des affaires mineures, l'une concernant par exemple la construction de HLM, l'autre une acquisition de terrain dans lesquelles la gauche joua un jeu assez particulier».

En faisant de telles déclarations, M. Favre insinue que nous sommes contre un HLM à Gland, ce qui serait contraire à notre politique sociale. La vérité est tout autre. Celui qui écrit cet article, a fait partie de la commission chargée d'étudier cet objet. Le préavis municipal — deux pages — était tellement incomplet, mal étudié, et le manque d'informations si manifeste, que le soussigné a proposé que cet objet soit retiré de l'ordre du jour et renvoyé devant une session ultérieure du Conseil communal.

Ceci pour la raison suivante: la Municipalité a contacté deux sociétés de la place en vue de construire un HLM de trente-deux appartements, d'un coût total de 2 270 000 fr., la participation de la commune étant de 567 500 fr., terrain compris; il ne s'agit plus de HLM, dans le cas particulier, mais de HLR. La commune sait que nous avons fondé une société en vue de construire des HLM: jamais elle ne s'est approchée de nous. Nous savons, par contre, que Rolle a construit vingt-quatre appartements pour un million 75 000 fr.; pour huit appartements de plus, le HLM de Gland coûterait donc 1 195 000 fr. de plus que celui de Rolle. Nous pensons dès lors que c'est notre droit de nous étonner du prix et de demander des précisions.

Quant à l'acquisition de terrain, il semble qu'à l'origine, il y ait une animosité personnelle entre le propriétaire et le syndic. Toujours est-il que certains documents relatifs à cette affaire n'ont pas été présentés à la commission qui devait s'occuper de cet objet. D'où également renvoi. A noter que la décision de retirer ces documents a été prise à l'unanimité par les membres du conseil. Nous ne voyons donc pas pourquoi M. Favre nous accuse de jouer un jeu assez particulier...

Notre décision de quitter la salle est due au fait que les intérêts de Gland — trente-six représentants sur cinquante-cinq — cherchent de plus en plus à nous éliminer des commissions permanentes. Cela s'est confirmé lorsqu'il fallut nommer les commissaires pour la gestion (cinq membres plus deux suppléants). Après le vote, nous nous sommes aperçus que nous n'avions qu'un membre et les deux suppléants. Les deux suppléants n'étant pour ainsi dire jamais appelés à siéger, Roland Jaquier, président de la section a fait une déclaration dans laquelle il déplorait cette manière de faire, et sur ce, nous avons quitté la salle. Il est bien entendu que lors de la prochaine assemblée du Conseil communal, nous retirerons le seul commissaire que nous avons à la gestion, à moins que les Intérêts de Gland ne changent d'attitude. Sinon nous laisserons à nos adversaires politiques le soin de prendre les décisions qu'ils jugeront utiles. Nous ne saurions, en effet, nous contenter d'un os et nous avons pensé que c'était la seule position à adopter. L'écart entre la majorité et la minorité est de trente-six voix, et il était normal de

montrer à nos électeurs que leurs représentants au conseil constituaient une minorité forte, qui ne se laissait pas impressionner par la majorité.

Il nous paraissait juste de remettre certaines choses au point, afin que chacun sache ce qui, réellement, s'est passé à Gland.

Henri LECOULTRE.

## Problèmes financiers

Le président de la Commission des finances ne manque pas une occasion pour attirer l'attention de notre Parlement sur l'évolution défavorable des finances de notre canton et des difficultés au-devant desquelles celui-ci risque d'aller si nous n'arrivons pas à maîtriser davantage les dépenses du budget ordinaire qui augmentent de plus en plus rapidement. Pour certains, M. Jaquier fait preuve de pessimisme, voire d'exagération, pour d'autres simplement de prudence.

De son côté, notre ministre des finances est beaucoup plus optimiste. Les déclarations qu'il a faites à cet égard à plusieurs reprises confirment cette opinion.

Néanmoins, je juge utile de vous rappeler l'une des dernières déclarations de P. Graber. Elle remonte au débat relatif au projet de loi modifiant le statut général des fonctions publiques cantonales.

Lors des discussions qui eurent lieu à cette occasion, notre collègue Zulauf (PAI) nous a également fait part des craintes qu'il éprouvait à l'égard des finances cantonales.

Dans sa réponse, P. Graber a tenté d'apaiser les esprits, non sans succès d'ailleurs, en déclarant que sur les bases de l'expérience, les craintes émises n'étaient pas justifiées, du moins pour ces prochaines années, pour autant que le Grand Conseil sache garder le contrôle de l'évolution des dépenses du budget ordinaire. Malheureusement, entre la théorie et la pratique, il y a souvent une notable différence.

Les débats qui viennent d'avoir lieu au Grand Conseil n'auraient pu le démontrer plus clairement. Celui-ci vient, en effet, d'approuver le budget pour le prochain exercice dont les dépenses prévues dépassent 536 millions de francs en augmentation de 58 millions ou de 12%.

### Pour un contrôle plus efficace

Mon rôle n'est pas de minimiser l'évolution défavorable du budget 1968 en tenant compte des effets qui résultent de certains jeux d'écritures nécessités par le plan comptable actuel, mais plutôt d'attirer l'attention sur les difficultés que la Commission des finances rencontre lorsqu'elle juge utile, après examen approfondi, de proposer des abattements sur certaines rubriques.

Sur un total de dépenses budgétées de plus de 535 millions de francs, les réductions proposées, et finalement admises, atteignent à peine 0,1%.

Nous sommes convaincu que les méthodes de travail et d'investigations de la Commission des finances doivent permettre à l'avenir au Grand Conseil de poursuivre le but reconnu indispensable et qui réside dans un contrôle plus efficace de l'évolution des dépenses courantes.

### Quelques chiffres

Je pense que le rappel et l'analyse de quelques chiffres ne manqueront pas de retenir l'intérêt. De 1957 à 1966, les dépenses ordinaires ont passé de 194,3 millions de francs à 460,8 millions, enregistrant ainsi en dix ans une augmentation de 266,5 millions ou de 137%. Entre-temps, les dépenses ordinaires budgétées ont subi une nouvelle augmentation de 76 millions, soit de 16% en deux ans.

De 1957 à 1966, soit pendant la même période, le produit de l'impôt sur la fortune et le revenu a passé de 57,5 millions de francs à 175,4 millions. L'augmentation enregistrée dans ce domaine est de 117,9 millions ou de 205% en dix ans.

Cette évolution démontre clairement que la proportion des recettes qui provient du produit de l'impôt acquitté par les personnes physiques augmente rapidement par rapport aux dépenses. Si elle était encore de 29,5% en 1957, elle s'élevait à 38% en 1966 et le Conseil d'Etat prévoit qu'elle sera de plus de 41% en 1968. Nous pensons qu'il n'est pas superflu de relever les éléments qui sont à la base de cette évolution jusqu'ici très

favorable à la caisse générale de l'Etat, soit:

1. Effet de l'augmentation du taux de 120 à 124% (anciens centimes additionnels).

2. Effet de l'augmentation du nombre des contribuables.

3. Effet de l'augmentation effective des revenus combiné avec celui dû au barème progressif,

et le plus important d'entre-eux:

4. Effet de la réadaptation des salaires au coût de la vie à intervalles réguliers combiné également avec celui dû au barème progressif,

c'est-à-dire l'effet de la progression à froid.

A ce sujet, on constate que l'indice des prix à la consommation a passé de 177,4 points le 1<sup>er</sup> janvier 1957, à 230,2 points le 31 décembre 1966, enregistrant ainsi en dix ans une progression de 52,8 points ou de 30%.

Pendant cette période, les salaires ont subi une réadaptation équivalente à laquelle s'ajoute la revalorisation effective qui a été, selon l'Ofiamt, en moyenne de 2% par an. On peut donc admettre sans se tromper que de 1957 à fin 1966, les salaires ont augmenté en moyenne de 50% environ.

Il est dès lors utile d'examiner rapidement les différents effets, sur un revenu de 8000 fr., par exemple, porté sur une déclaration d'impôt en 1957. Compte tenu des déductions moyennes possibles pour un couple sans enfants, le revenu imposable s'élevait à 5100 fr., d'où un impôt cantonal sur le revenu de 165 fr. × 120% = 198 fr.

Dix ans plus tard, réadapté et revalorisé, le revenu du même couple s'élevait à 12 000 fr. respectivement à 8600 fr., compte tenu des déductions moyennes autorisées, d'où un impôt sur le revenu de 366 fr. × 124% = 454 fr. L'augmentation totale de l'impôt ainsi enregistrée s'élève à 256 fr. ou à 129% pour cet exemple, dont 15 fr. proviennent de l'augmentation du coefficient de 120 à 124% et 173 fr. soit 87% la progression à froid due à la réadaptation à l'indice des prix et à la progression du barème.

Certes, d'autres exemples pourraient encore être développés qui confirmeraient que toutes les catégories de revenus ont été frappées par cette progression, toutefois, avec une valeur relative inversement proportionnelle au revenu, c'est-à-dire qui va en diminuant par rapport à l'augmentation de celui-ci.

Nous ne nous étendrons pas plus longuement sur le grave défaut que comporte le système fiscal lui-même dans ce domaine, mais nous tenons à démontrer que grâce à celui-ci, l'Etat a trouvé ces dernières années une part notable des capitaux qui lui ont permis d'enfler ses dépenses ordinaires dans les proportions connues, sans qu'il lui soit nécessaire d'avoir recours à une augmentation du taux de l'impôt.

### Réduire le taux d'accroissement des dépenses ordinaires

Qu'on le veuille ou non, au début de notre important programme d'investissements de l'ordre de 2,5 milliards de francs pour les vingt-cinq prochaines années, il semble bien que la super-conjoncture se trouve pour quelque temps derrière nous et que les années à venir verront donc un certain tassement de la progression des recettes dues à l'impôt sur le revenu et la fortune.

Il est donc absolument indispensable qu'à l'avenir le taux d'accroissement des dépenses ordinaires soit fortement réduit, faute de quoi le Conseil d'Etat se trouvera rapidement dans l'obligation de proposer une augmentation du coefficient de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune, alors même que les contribuables ont fourni depuis de nombreuses années des sommes supplémentaires considérables sans pour autant que l'équipement indispensable et souvent urgent de notre canton ait été résolu plus rapidement.

R. HEDIGER.

## Morges: L'aide complémentaire AVS devient réalité

Nous avons rendu compte, à la fin de la semaine dernière, de l'ultime séance du Conseil communal de Morges, au cours de laquelle une heureuse surprise s'était produite: le rapport de minorité sur l'aide complémentaire communale à l'AVS, défendu par le Parti socialiste, avait été accepté contre le rapport de majorité. Notre ami Eric Voruz, rapporteur de minorité, nous fait part ci-dessous de ses impressions après cette séance qui apporta un joli cadeau de Noël aux vieillards de Morges.

Voilà, c'est fait. Il a fallu du temps, mais cela valait peut-être mieux comme ça, car tous ont pu s'y préparer. Ce soir là, nos camarades étaient pessimistes, nous étions certains que ce serait la majorité qui l'emporterait.

A la surprise générale, ce ne fut pas le cas, nos propositions ont été acceptées par 47 voix contre 30. L'appui des chrétiens-sociaux nous était bien venu, ainsi que celui de quelques radicaux qui se rendaient tous compte de ce qu'était la réalité.

Bien entendu, pour quelques-uns, passer de 30 000 à 80 000 fr. ou peut-être plus, leur donnait à réfléchir. Mais qu'est-ce 80 000 fr. ou même 100 000 fr. aujourd'hui? Bien entendu pour la caisse communale cela fera quelque chose, mais j'espère que la Municipalité pourra les récupérer en supprimant l'arrêt de progression fiscale par exemple...

Avec le niveau de vie élevé qui nous permet d'avoir une certaine aisance, oserions-nous laisser de côté les personnes âgées, qui vivent trop humblement?

Nous regrettons peut-être que les communes doivent accorder des aides complémentaires pour arrondir les budgets de ces pauvres personnes âgées, évitant ainsi à l'AVS officielle d'augmenter les rentes. J'espère que la septième révision apportera quelque chose de positif.

Morges et son Conseil communal ont bien travaillé. Ils accordent cette aide communale et cela est bienvenu surtout à la veille des fêtes de fin

d'année. C'est la victoire du Conseil communal qui a su choisir, et bien choisir. Je suis personnellement heureux d'avoir été chargé par le PSM de défendre un tel projet, marquant l'intérêt et la reconnaissance d'une jeunesse envers ces personnes âgées qui ont passé des heures difficiles pour nous accorder la facilité. La jeunesse est prête, et sera toujours prête, à défendre les intérêts des siens par reconnaissance. Voilà aussi ma position, car mon devoir n'est pas seulement de montrer une présence mais de défendre un idéal et de représenter la jeunesse qui cherche à assumer ses futures responsabilités, qui aujourd'hui deviennent une réalisation. Cette jeunesse veut une justice et son existence; je suis prêt à les défendre et tous mes camarades avec moi, à condition que nous pensions à défendre aussi nos aînés.

La réalisation de l'aide communale complémentaire à l'AVS est non seulement une œuvre du Parti socialiste morgien, qui en est l'initiateur, mais aussi l'œuvre des 47 conseillers communaux qui ont voté pour le rapport de minorité.

Je n'ai pas dit que le groupe chrétien-social a déposé un amendement par la voix de M<sup>me</sup> Salina, demandant d'accepter le rapport de minorité, mais avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 1967 alors que le rapport ci-dessus le demande au 1<sup>er</sup> janvier 1967. Les dépenses 1967 seront alors de 40 000 fr. au lieu de 80 000 fr. Un petit compromis qui est tout à fait normal d'ailleurs.

Eric Voruz.

### Lausanne: Le sixième concert de l'OSR

## Paul Klecki et le violoniste Henryk Szeryng

1878. Brahms, qui ne cessera de se montrer inquiet de l'évolution de l'art musical, estime en être la dernière vague. Le disant à Gustave Mahler, un jour que tous deux se promènent, celui-ci, devant un cours d'eau, s'écrie: «La voici, la dernière vague!»

Quoi qu'il en soit, Brahms, il est vrai, n'a jamais parlé que la langue de ses devanciers, mais il a coulé dans les formes anciennes des idées neuves et claires. Nous sommes avec lui ravis dans un état d'abandon attentif, d'autant plus que Henryk Szeryng, à la fois lucide, chaleureux et subtil, nous exprime avec bonheur toutes les grâces du «Concerto en ré majeur».

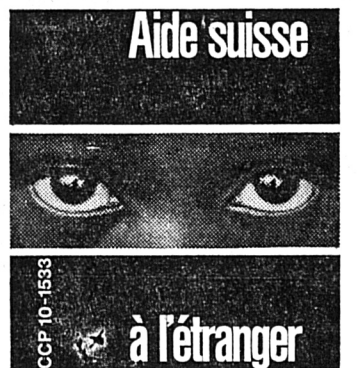
Plier le lyrisme le plus fécond et le plus tendre à l'ordre le plus sensible et le plus ferme, tel est l'art de Brahms, dont l'âme romantique est de fait sans cesse dominée par l'ordonnance classique. «Si nous ne pouvons écrire avec autant de beauté que Mozart et Haydn, écrivons au moins avec autant de pureté», telle a été sa profession de foi.

1888. Dix ans ont passé. Voici Gustave Mahler et sa «Première Symphonie». Est-ce une nouvelle vague?

Les histoires décousues qu'il nous raconte sont bien gentilles et ne manquent pas d'attrait. On peut se prendre au jeu, mais le cœur reste déçu et l'esprit n'a pas son content. Somme toute, cette musique enflée nous laisse du vague à l'âme. Et pourtant ce n'est pas qu'elle soit trahie: Dieu sait, et nous en sommes conscient, ce que Klecki et l'OSR ont fait pour donner à cette œuvre toutes ses chances: la valeur individuelle des instruments — ô combien nous l'apprécions — ne suffit pas à elle seule à faire l'unité intérieure d'une symphonie.

Vive Brahms!

ASTER.



## Inscriptions à l'école primaire de Lausanne

des enfants nés en 1961

Les inscriptions pour la prochaine année scolaire (rentrée le mardi 16 avril 1968, à 14 h.) sont prises à la Direction des écoles, service primaire, promenade de Montbenon N° 6, rez-de-chaussée à droite,

du 15 janvier au 16 février 1968.

Présenter le livret de famille (ou l'extrait d'acte de naissance) et les certificats de vaccinations (variole et diphtérie), le livret d'assuré de la caisse de maladie si l'enfant est assuré.

Les enfants qui suivent actuellement une école enfantine officielle et ceux qui entreront au mois d'avril dans une école privée sont dispensés de l'inscription.

Les enfants instruits à domicile seront annoncés au bureau précité. Il en est de même de ceux que leur état de santé empêche de suivre l'école. Dans ce cas, le dépôt d'un certificat médical est obligatoire.

DIRECTION DES ÉCOLES DE LAUSANNE



## NOUVELLES ÉTRANGÈRES

## L'Égypte en visage de dégager le canal de Suez

Le Gouvernement égyptien a étudié en détail la question des quinze navires étrangers immobilisés dans le lac Amer depuis l'ouverture des hostilités israélo-arabes et examiné un plan permettant de dégager ces bâtiments, écrit le journal « Al Ahram ».

Au cours de cette étude, ajoute le quotidien, le gouvernement de la RAU a constaté qu'il était possible de faire sortir du canal les bateaux qui y sont retenus.

La RAU a pris en considération précise « Al Ahram » les souhaits et les intérêts des pays qui ont pris contact avec elle à ce sujet : la Grande-Bretagne, la France, l'Inde et la Pologne.

« Al Ahram » évoque également, à ce propos, un message de George Brown, chef du Foreign Office, au président Nasser et rappelle que les navires retenus dans le canal battent pavillon britannique, français, indien, polonais et ouest-allemand.

## Saigon: Cette paix dont personne ne veut

Le Ministère sud-vietnamien des Affaires étrangères a publié aujourd'hui une mise au point démentant « l'information d'une agence de presse étrangère » annonçant que M. Tran Van Do avait été chargé d'une « mission de paix » à Paris.

Voici le texte de cette mise au point :

« Le ministre des Affaires étrangères a fait seulement une escale technique de quelques heures à Paris hier matin, en route pour l'Afrique où il doit représenter le président de la

République Nguyen Van Thieu aux cérémonies d'investiture du président William Tubman du Libéria, et visiter un certain nombre de pays africains et du Moyen-Orient, à savoir : la Côte-d'Ivoire, le Maroc, la Tunisie, Madagascar et le Liban.

« Le voyage du D<sup>r</sup> Tran Van Do avait été décidé depuis un certain temps et entre dans le cadre de l'offensive diplomatique du nouveau gouvernement, visant à mieux faire connaître la position du Vietnam à l'étranger. »

## Hold-up manqué en plein centre de Paris

Sans tirer un coup de feu, les policiers parisiens ont pu maîtriser en plein centre de Paris sept repris de justice qui s'approprièrent à attaquer un convoi de fonds, transportant près d'un million de francs d'un grand magasin à la Banque de France, distante de quelques centaines de mètres.

Les malfaiteurs, dirigés par un redoutable gangster, Jean Fournel, 52 ans, surnommé Joffre ou le Maréchal, étaient en effet constamment pris en filature avec d'innombrables précautions et la police se trouvait déjà sur les lieux.

Dès le matin, le dispositif policier était en place autour du grand magasin, les malfaiteurs arrivèrent bientôt à leur tour à bord de deux véhicules volés, mais sur un signe du chef, se dispersèrent et les policiers crurent que les gangsters ne passeraient pas

à l'action, comme cela avait déjà été sept fois le cas.

En début d'après-midi les sept membres de la bande vinrent reprendre leurs postes : deux sur le trottoir face au grand magasin, les autres dans les véhicules prêts à démarrer. Le fourgon de transport de fonds n'allait pas tarder à sortir...

Afin d'éviter toute effusion de sang aux abords du magasin, où la foule était très dense, la police décida d'intervenir et de maîtriser les malfaiteurs avant qu'ils ne puissent faire usage de leurs armes : sept pistolets colt, deux mitrailleuses, deux grenades et des massettes en acier. Lorsqu'ils ont été ceinturés, les bandits n'avaient pas encore eu le temps de cacher leur visage derrière les foulards, munis d'élastiques, qu'ils avaient autour du cou.

## Les inondations en Bavière du Nord



Des inondations dévastatrices ont causé la mort de deux personnes en Bavière du Nord. Les dégâts matériels s'élèvent à plusieurs millions de francs. Notre béliro montre une rue de Galzhausen, où les flots ont atteint une hauteur de plus d'un mètre. Les habitants ont dû se servir de canots pneumatiques.

## Nouveaux troubles en Chine

Le « Hong-kong Times » écrit mercredi que de nouveaux accrochages se sont produits ces jours derniers en Chine entre gardes rouges et antimaoïstes. Plusieurs milliers de personnes auraient été tuées ou blessées. Les antimaoïstes auraient occupé le nœud ferroviaire de Paochi, dans

l'ouest de la province de Kansou sur la ligne en direction de Sinkiang, à la frontière soviétique. D'autres accrochages se seraient également produits à Taiyuan, dans la province de Chansi, à Wouhan, dans le Houpeh, à Sian, dans la province de Chansi et à Tchongchou, dans le Honan.

## Les limites de l'amnistie en Grèce

L'amnistie annoncée par le premier ministre Georges Papadopoulos le 23 décembre, ne s'étendrait ni aux déportés administratifs (environ 2500 personnes à Leros et à Yaros), ni aux personnes condamnées ou inculpées en vertu de la loi 509 qui porte sur les « activités subversives contre le régime, la sécurité de l'Etat et l'espionnage ». Ceci exclurait de l'amnis-

tie certaines des personnes impliquées dans les organisations de résistance.

On apprend en effet de bonne source que le décret d'amnistie ne porterait que sur l'affaire Aspida et sur des délits tels que : insultes au roi et aux autorités, propagation de fausses nouvelles, ainsi que sur les contraventions aux dispositions de la loi martiale.

## Brève odyssée africaine : Congo-Kénya 1967

VI \*

## Notre installation

Le délégué de l'UNESCO nous a trouvé un logement provisoire à l'Hôtel Bellevue, dont le propriétaire est un Italien installé à Bukavu depuis 1928. Nos chambres se situent dans une aile indépendante, reliée à l'hôtel même par un couloir à ciel ouvert. Les pièces sont vastes, nous bénéficions d'un certain confort. La façade sud entièrement vitrée, s'ouvre sur un jardin magnifique que nous admirerons souvent de notre terrasse. Face aux collines ruandaises, accroché à une pente, notre belvédère ne manque pas d'allure.

Là aussi, la végétation ne demande pas de permission pour envahir, envelopper, étouffer, merveilleux moyen pour les bêtes de toutes sortes de se faufiler partout : un lézard dans notre lit, une demi-douzaine d'autres sur les murs (inoffensifs et utiles destructeurs d'insectes), une araignée gigantesque à pattes épaisses comme des allumettes (moins drôle, celle-là, et que l'hôtelier s'empressa de tuer d'un coup de talon).

Au soir de notre première journée, M. et M<sup>me</sup> Buyer nous invitent à manger à l'Hôtel Bodega, le palace de la ville qui passait pour le plus luxueux d'Afrique, autrefois. Un luxe qui date d'ailleurs, mais le palace reste un lieu de rendez-vous pour la faune européenne de l'endroit, un lieu qui, au premier coup d'œil, nous donne la même impression que l'Hôtel des Grands-Lacs de Goma : tout pour satisfaire une clientèle que le climat, l'ambiance, l'isolement rendent sentimentale et exigeante.

Tout cela n'empêche pas la Mission protestante suédoise d'y venir, pasteur en tête, fêter le départ de quelques enseignants.

## Portrait de nos hôtes

Cette soirée est pour nous l'occasion de mieux connaître M. et M<sup>me</sup> Buyer. Leur accueil a été parfait. Leur insistance à nous être agréables en toute occasion nous étonne d'abord. Et puis, nous nous apercevons que la vie africaine pour ce couple sans enfant est bien monotone. Notre présence meuble leurs loisirs.

Ici, le rythme des activités est très différent de ce que nous pouvons imaginer. Nos hôtes nous expliquent qu'ils ne disent plus : « Voici ce que je ferai demain et après-demain » car tous les programmes, tous les plans, si bien faits soient-ils, ont beaucoup de peine à entrer dans la vie pratique. Alors voilà, on vit au jour le jour. Pas de prévisions, pas de contraintes, les affaires se traitent sur-le-champ, à très court terme. Chaque minute compte tout de même : il faut en tirer le maxi-

## Reportage de Lisette et Christian Ogay

mum et nous avons rencontré chez nos hôtes une curieuse fringale de vivre intensément la minute présente, sans référence au passé, sans souci de l'avenir. Une telle existence peut devenir aussi tyrannique que la nôtre, bien, trop bien orchestrée. Elle use son homme, comme le climat. On prend l'habitude du café très fort, du double-whisky plusieurs fois par jour, des cigarettes en quantité industrielle, on entretient une certaine fébrilité, une certaine nervosité qui transparait dans les moindres paroles, les moindres réactions. Ce qui fait qu'à 30 ans, on en paraît 40 !

Monsieur est instituteur, madame est infirmière, mais leurs personnages sont fort éloignés du portrait-robot de ces deux professions.

Nous ne pouvons que nous inquiéter de leur santé, des dangers, des carences d'une vie aussi éprouvante, car le Kivu n'est un paradis que de loin : la mouche tsé-tsé qui avait complètement disparu est à nouveau signalée ; la malaria a repris ses ravages faute de continuité dans la lutte ; la bilharziose, provoquée par un parasite qui se fixe dans le sang, était une maladie inguérissable jusqu'à la récente invention d'un savant suisse. Quant à la nourriture, si l'on est censé trouver de tout en matière de légumes et de fruits, le vin est un bordeaux à 30 fr. la bouteille, le café des plus mauvaises qualités qui soient, et l'on ne peut boire que de l'eau filtrée, de toute façon peu recommandable. Il est nécessaire d'ingurgiter des vitamines et des pastilles contre les fièvres, ceci à long-ueur d'année.

La soirée du Bodega se prolonge en conversations passionnantes sur la vie d'un Européen au Congo, sur l'habitude qu'il faut prendre du provisoire, sur le détachement nécessaire de tout bien matériel, sur l'insécurité qui devient une habitude pour les uns (dangereuse, car elle les empêche d'apprécier la situation exacte) une hantise pour les autres. En rentrant à notre hôtel aux environs de minuit, nous aurons un coup au cœur : devant l'entrée du couloir, une ombre se dresse, immobile dans la nuit. Deux yeux de lynx, une lance brillante, une silhouette longue, mince, enroulée dans une ample étoffe. Nous hésitons une seconde devant cette apparition avant de reconnaître qu'il s'agit du gardien de l'hôtel, un Watusi, comme nous l'apprenons le lendemain. Bah ! nous n'avons rien à craindre, nous serons bien protégés ! Mais qui nous gardera du gardien ?

\* Voir nos numéros des 27 et 29 novembre et des 1er, 8 et 22 décembre.

## La Nouvelle-Orléans : Jim Garrison accuse

M. Jim Garrison, procureur général de la Nouvelle-Orléans, qui, depuis un an, mène une enquête destinée à établir que le président John Kennedy a été victime, en 1963, non pas d'un tueur isolé, mais d'une vaste conspiration, a formulé deux retentissantes accusations au cours d'une conférence de presse tenue mardi dans un hôtel de la Nouvelle-Orléans.

En premier lieu, il a accusé le président Lyndon Johnson de cacher la vérité au peuple américain, alors que, d'après Garrison, il était au courant des circonstances exactes de l'attentat 24 heures après qu'il eut lieu.

Deuxièmement, M. Garrison a accusé le « Federal bureau of investigation » d'avoir été informé par Lee Oswald dès le 17 septembre 1963 qu'un

complot avait été ourdi contre la vie du président Kennedy, mais d'avoir négligé d'en prévenir l'intéressé.

« Lee Oswald, a déclaré le procureur dès le début de sa conférence de presse était un agent de la Central intelligence agency (CIA) ». Dès le 17 septembre 1963, soit plus de deux mois avant que le président Kennedy ne trouvât la mort à Dallas, Oswald avait prévenu le FBI qu'un groupe de conspirateurs, réunis ce jour-là, avait définitivement mis au point le piège dans lequel le chef de l'exécutif devait tomber au cours de sa visite au Texas.

Pour M. Garrison, le président Johnson protège « activement » les assassins de son prédécesseur. « Il faut faire quelque chose à cet égard, a dit

le procureur. On ne peut permettre que le président Johnson s'en tire à si bon compte. »

L'enquête actuellement menée à La Nouvelle-Orléans pourrait, de l'avis de M. Garrison, devenir un des thèmes principaux de la prochaine campagne électorale présidentielle. « Toutefois, a poursuivi le procureur, si le peuple américain élisait un homme qui dissimule délibérément des preuves concernant la mort de son prédécesseur, il pourrait aussi bien le maintenir indéfiniment dans ses fonctions. »

« Je ne voudrais pas, a également déclaré M. Garrison, que l'on considérât cela comme une attaque contre les conservateurs. Mais il se trouve que les individus mêlés à l'affaire appartiennent à l'extrême-droite. Ce ne sont pas des communistes. »

« Nous avons découvert ce qui s'est passé, a affirmé le procureur. Nous ne savons pas encore tout, mais nous en apprenons tous les jours davantage. Nous avons réussi jusqu'à présent et notre réussite sera complète si nous parvenons à traîner les coupables en justice sans que le gouvernement fédéral intervienne. »

## EN QUELQUES LIGNES

● LIÈGE. — Un repris de justice liégeois a tué, au cours de la nuit de Noël, une femme de 48 ans rencontrée par hasard dans un établissement de la ville, où le meurtrier avait réveillé en compagnie de son épouse.

● LONDRES. — Un autre bébé est mort à Middlesbrough (Yorkshire) où trois centres hospitaliers de la ville sont maintenant affectés par une épidémie de gastro-entérite infantile. Cela porte à dix le nombre des enfants qui ont succombé en cinq jours à cette maladie.

● PARIS. — Cent vingt morts, huit cents blessés, dont trois cent nonante-huit grièvement, tel est le bilan provisoire des accidents de la route durant les trois jours des fêtes de Noël en France.

● TEL-AVIV. — 1361 400 Arabes sont passés sous l'autorité israélienne à la suite de la guerre de six jours. Ce chiffre a été établi par la Direction centrale des statistiques israéliennes. Quant à la population juive, elle atteint aujourd'hui 2 371 000 personnes.

● ALGER. — Le colonel Zbiri n'était déjà plus chef d'état-major depuis six semaines quand il a tenté de renverser le pouvoir dans la nuit du 14 au 15 décembre dernier. En effet, le dernier journal officiel algérien révèle que le président Boumediène avait mis fin aux fonctions du chef d'état-major général de l'ANP par un décret daté du 1<sup>er</sup> novembre dernier.

● LA PAZ. — Le président R. Barrientos se rendra en Suisse, pour raison de santé, annonce-t-on officiellement à La Paz. Ce communiqué — qui a causé une surprise — ajoute que les fonctions présidentielles seront assumées durant l'absence de M. Barrientos par le vice-président de la République bolivienne, M. L. A. Siles.

● ESPAGNE. — L'Espagne compte 143 ducs, 1250 marquis, 865 comtes, 133 vicomtes et 158 barons, ainsi qu'un certain nombre de personnages portant également des titres pontificaux ou des titres d'origine étrangère, et le plan de stabilisation économique fournit une excellente occasion de tirer profit de cette floraison en augmentant les impôts sur la transmission des titres nobiliaires, écrit le journal « Pueblo » de Madrid.

Bien entendu, ajoute « Pueblo » cette mesure, qui recevrait l'approbation de la grande majorité des Espagnols, ne peut être prise que si l'on considère qu'en fait de gens titrés, l'Espagne a surtout besoin d'ingénieurs des travaux publics.

● WELLINGTON. — On apprend de source gouvernementale néo-zélandaise que M<sup>me</sup> Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde, a renoncé définitivement à ses voyages en Australie et en Nouvelle-Zélande prévus pour la mi-janvier. On ne connaît pas encore la raison officielle de ce renoncement.

● CHICAGO. — Le nombre des morts dans des accidents de la route aux Etats-Unis pendant la période des fêtes de Noël, de vendredi soir à lundi soir, s'est élevé à 666 contre 584 l'an dernier, et 720 en 1965.

● LONDRES. — La grippe a fait des milliers de victimes dans le sud de l'Angleterre pendant les fêtes de Noël. A Londres même, les hôpitaux sont débordés et les médecins ne suffisent plus à la tâche. De nombreux médecins sont d'ailleurs alités. Cette épidémie fulgurante par la rapidité avec laquelle elle s'étend n'est cependant pas dangereuse, assure le Ministère de la santé.

## Démission de l'archevêque Makarios ?



Selon les informations parues dans la presse, l'archevêque cyprote Makarios aurait décidé de démissionner de son poste de président de Chypre et de s'adonner seulement à ses devoirs d'archevêque. La démission de Makarios serait la conséquence des récents événements. Toutefois, cette nouvelle n'a pas encore été confirmée officiellement.